

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM

FONDÉE LE 25 MARS 1921

sous les auspices de

Son Eminence le Cardinal **MERCIER**

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

Renseigne sur tous les problèmes

RELIGIEUX

POLITIQUES

SOCIAUX

LITTÉRAIRES

ARTISTIQUES

SCIENTIFIQUES

Bruxelles : 11, boulevard Bischoffsheim

Tél. : 220.50. Compte chèque postal : 489.16.

vendredi 25 mai 1928

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 35.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
Comptes de Chèques et de Quinzaine
(taux variable)

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --
Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres
Coffres-Forts

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles;
Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;
Parvis St Gilles, St-Gilles;
Place Saintelette, 26, Molenbeek;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;
Place Liedts, 18, Schaerbeek;
Rue du Bailly, 79, Ixelles.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1922

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL

100,000 Titres de Capital . . fr. 100 000 000.—
100,000 Parts de Réserve . . fr. 384,657,742.94
Total . . fr. 484,657,742.94

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 375 villes et localités importantes du pays.

VOLKSBANK VAN LEUVEN

(Banque Populaire de Louvain)

Rue de la Monnaie, 9 LOUVAIN

Capital : 30.000.000 francs.
Réserves : 7.300.000 francs.

19 SUCCURSALES ET AGENCES

Toutes opérations de banque, de bourse et de change
aux meilleures conditions

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

SIGES :

ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts
175 Succursales et Agences en Belgique

FILIALES :

à PARIS
20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG
55, boulevard Royal

Banque - Bourse - Change

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Notre devoir commun de réparation envers le Sacré-Cœur de Jésus	S. S. Pie XI
Réflexions d'un Suisse sur le système de milice	Comte Gonzague de Reynold
Les privilèges italiens dans l'église universelle	Maurice Vaussard
Un progressiste patient	G.-K. Chesterton
Marcel-Lenoir, peintre chrétien, écrivain mystique	Jean Soulairol
La Jeune Fille au temps de la chevalerie	Marie Gasquet
Les idées et les faits : Chronique des idées : La Belgique, par le Comte Carton de Wiart et Job : Mgr J. Schryngens. — Belgique. — France. — Angleterre. — Mexique. — Asie.	

La Semaine

♦ Par une Lettre Encyclique, dont nous publions la traduction française dans le présent numéro, le Saint-Père rappelle à l'Église et au monde le devoir de réparation envers le Sacré-Cœur de Jésus.

On ne lira pas sans frémir la description que fait Pie XI des maux de notre époque, maux qui rendent plus nécessaire encore l'obligation de réparer, en union avec le Christ Rédempteur. Par deux fois, le Saint-Père applique au monde contemporain les prédictions se rapportant à la fin des temps. Que les catholiques quelque peu grisés par la phraséologie moderne, et qui, plus ou moins consciemment, donnent dans les bobards du Progrès, de l'Évolution, de la Démocratie, lisent et relisent l'Encyclique nouvelle. Et puissent les tristesses rappelées par le Père Commun — « tristesses telles qu'elles semblent annoncer le commencement des douleurs » que fera subir « l'homme de péché s'élevant contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte » — les guérir de leur dangereux optimisme.

♦ La portée des élections en Allemagne — pays resté très divers — est moins aisée à établir que le résultat d'une consultation électorale dans une France unifiée et centralisée à l'excès.

Toutefois, de même que l'on peut dire que la France a voté contre des expériences de gauche qui eussent ruiné le franc, on peut affirmer que l'Allemagne vient de se prononcer contre une politique de droite belliqueuse et agressive.

Comme tout est relatif ici-bas!

En appuyant à droite, l'électeur français a fait œuvre de paix, en se portant résolument à gauche, l'électeur allemand semble avoir voulu faire de même.

Non pas qu'il faille donner à de pareils événements électoraux une signification et une importance qu'ils n'ont pas! Les masses sont essentiellement mobiles. Et l'expérience n'a que trop démontré combien il est facile de faire dire blanc et noir au même corps électoral... « préparé » différemment. La démocratie politique à base de suffrage universel pur et simple inorganisé, s'y entend à merveille en fait de bourrage de crânes.

Mais la politique est la science du possible. Les faits restent les faits. Et les facteurs que les élections françaises et allemandes viennent d'introduire dans la situation politique européenne constituent — peuvent être, tout au moins — d'importants éléments

de pacification. Il n'y a qu'à s'en féliciter, quitte à ne pas s'illusionner, car les vies simplistes ne manquent pas en ce moment!

Si les progrès du socialisme et du communisme en Allemagne travaillent contre le nationalisme impérialiste et revanchard, d'autre part, ces progrès — encore que moins dangereux peut-être dans le Reich qu'ailleurs — gangrèment un grand pays avec tous les risques de contagion que comporte une pareille gangrène à notre époque.

Il est trop facile de professer le machiavélisme, qui souhaite à l'adversaire le régime anémiant et dissolvant que l'on s'applique à éviter à son propre pays. République, socialisme, communisme allemands servent en ce moment (ou la folie de tout ce qui, là-bas, est à droite, ou, comme le Centre, s'est compromis avec la droite) les intérêts immédiats de la paix. Mais comment éviter qu'ils ne contribuent en même temps à faire œuvre d'anarchie et d'anarchie dangereuse pour toute l'Europe et donc, en fin de compte, pour la paix?

Ce qu'il faut en ce moment souhaiter à l'Allemagne, c'est que le péril de gauche ouvre les yeux et rende la raison au Centre et surtout à la Droite.

Il y a autre chose. Dès demain, la gauche va évidemment demander l'évacuation de la Rhénanie. La paix n'est-elle pas assurée par une République consolidée?

Et la France aura bien difficile d'une part à sauvegarder sa sécurité, d'autre part, à ne pas faire le jeu de l'esprit revanchard allemand. Dieu sait pourtant si la prudence s'impose! Certain plan Dawes fonctionné toujours, et une gabegie socialiste n'en compromettrait que trop facilement l'exécution.

Devant le danger de la ruine, les masses françaises ont réagi; les masses allemandes ont fait de même devant les excès nationalistes. Réactions heureuses quant à leurs effets immédiats. Il reste, toutefois, que le progrès des idées de gauche en France et en Allemagne rend bien sombre l'avenir de l'Europe.

M. Vandervelde parle, lui, de marche en avant de l'évolution démocratique de l'Europe occidentale. Son vocabulaire n'a guère changé depuis le temps où, jeune homme, il déclamaît et prophétisait déjà sur le même ton. Voilà plus d'un siècle que l'Europe poursuit cette fameuse marche en avant sur le chemin de la démocratie et jamais siècle n'a vu couler tant de sang ni accumuler tant de ruines...

Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XI.

Notre devoir commun de réparation envers le Sacré-Cœur de Jésus

*A nos Vénérables Frères, Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques
et autres Ordinaires des lieux en paix et communion avec le Siège
apostolique.*

PIE XI, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Notre très miséricordieux Rédempteur, après avoir acquis sur le bois de la Croix, le salut du genre humain et avant de quitter ce monde pour monter vers son Père, voulut consoler ses apôtres et ses disciples et leur dit : « Voici que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles » (*Mat.*, XXVIII, 30). Cette parole si agréable est une source surabondante d'espérance et de sécurité; c'est cette parole, Vénérables Frères, qui Nous revient naturellement, toutes les fois que comme du haut d'un observatoire élevé, Nous considérons toute la société humaine en proie à tant de maux et de calamités, ainsi que l'Eglise elle-même, livrée sans trêve aux attaques et aux embûches.

Cette divine promesse releva aux premiers jours le courage des apôtres qui étaient dans l'abattement et ensuite les embrasa d'ardeur pour jeter à travers le monde la semence de la doctrine évangélique; de même elle fortifia plus tard l'Eglise dans sa lutte victorieuse contre les puissances de l'enfer. Jamais, en effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne manqua à son Eglise; il l'assista de son aide et de sa protection pressées, lorsque des dangers et des maux plus graves la menaçaient, lui apportant les remèdes les plus adaptés aux temps et aux circonstances en vertu de cette divine Sagesse « qui atteint avec force d'une extrémité du monde à l'autre et dispose tout avec douceur » (*Sagesse*, VIII, 1.) Mais dans les temps les plus proches, « la main du Seigneur n'a pas été trop courte pour sauver » (*Isaïe*, LIX, 1), surtout lorsque s'infiltra et se répandit au loin une erreur qui fit craindre que les sources de la vie chrétienne ne vissent comme à tarir pour les âmes détournées de l'amour et de la fréquentation de Dieu.

Les plaintes que le très doux Jésus fit à Marguerite-Marie Alacoque, quand il daigna lui apparaître, les désirs et les demandes qu'il lui exposa à l'égard des hommes et pour leur bien, une partie des fidèles les ignore peut-être encore et les autres ne s'en soucient point; aussi, Vénérables Frères, Nous plaît-il de vous entretenir quelques instants du devoir de l'amende honorable qui nous lie envers le Cœur Sacré de Jésus, afin que vous enseigniez avec soin chacun à votre troupeau et que vous l'exhortiez à suivre ce que Nous allons vous exposer.

La dévotion au Sacré-Cœur gage de salut.

Entre toutes les marques de la bonté infinie de Notre Rédempteur, l'une des plus resplendissantes apparaît dans le fait que, la charité des fidèles s'étant refroidie, la charité même de Dieu a été proposée aux honneurs d'un culte spécial et que les richesses de cette bonté ont été largement ouvertes, grâce à la forme du culte qui s'adresse au Cœur Sacré de Jésus « dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science » (*Coloss.*, II, 3.) En effet, de même que jadis Dieu voulut faire briller aux regards de la race humaine sortant de l'arche de Noé comme le signe d'un pacte d'amitié « l'arc resplendissant dans les nuages », de même, aux

heures troublées des siècles précédents, alors que sévissait la pire de toutes les hérésies, celle du jansénisme, contraire à l'amour et à la piété envers Dieu et qui représentait Dieu non pas comme un Père objet d'amour, mais comme un Juge redoutable et implacable, le très bon Jésus montra son Cœur Sacré comme un symbole de paix et de charité offert au regard des nations et ouvrant devant lui le chemin de la victoire.

Dans l'Encyclique *Annum Sacrum*, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, admirant l'opportunité étonnante du culte envers le Sacré Cœur de Jésus, ne craignait pas de déclarer : « Aux temps plus rapprochés de ses origines, quand l'Eglise subissait le joug des Césars, la croix apparue dans le ciel à un jeune empereur fut le signe et la cause d'une victoire complète, Voici qu'en nos jours se présente à Nos regards un signe divin de prospérité : c'est-à-dire le Cœur Sacré de Jésus surmonté d'une croix, brillant au milieu des flammes. Toutes Nos espérances y sont placées; c'est là qu'il faut chercher et c'est de là qu'il faut attendre le salut ».

Et c'est à juste titre, Vénérables Frères. Dans ce symbole le plus heureux et dans la forme de dévotion qui en découle, ne retrouverait-on pas la synthèse de toute la religion et la règle d'une vie plus parfaite, puisque cette dévotion amène rapidement les âmes à étudier plus intimement le Christ Seigneur et qu'elle les excite avec plus d'efficacité à un amour plus enthousiaste et à une imitation plus instante? Il n'est donc pas étonnant que Nos prédécesseurs n'aient cessé de défendre cette dévotion excellente contre les attaques des calomnieux, de la louer vivement et de la promouvoir avec un zèle ardent, selon que les temps et les circonstances le demandaient. Grâce à la bonté divine, la piété des fidèles envers le Sacré Cœur de Jésus s'est accrue de jour en jour; elle a suscité ça et là de pieuses associations pour le culte du divin Cœur, elle a favorisé l'usage, un peu partout observé, de la communion du premier vendredi du mois, selon le désir du Christ Jésus.

La consécration au Sacré-Cœur à eu son couronnement dans la fête du Christ-Roi

Parmi toutes les pratiques particulières au culte du Sacré Cœur, il faut rappeler, comme l'une des principales, la pieuse consécration par laquelle Nous Nous offrons au divin Cœur de Jésus, Nous et tous Nos biens, en reconnaissant, que Nous tenons tout de l'éternelle bonté de Dieu. Quand Notre Sauveur, poussé non tant par son droit que par son immense amour pour Nous, eût enseigné à l'innocent disciple de son Cœur, Marguerite-Marie, combien il désirait que les hommes lui rendissent ce devoir de piété, celle-ci le remplit, la première de tous, avec son directeur de conscience, Claude de la Colombière; il fut observé, au cours des années, par les individus, puis par les familles et les associations et enfin par les magistrats, les villes et les nations. Et comme, au siècle précédent et à Notre époque, les intrigues des impies en vinrent à rejeter l'empire du Christ Seigneur et à mener publiquement la guerre contre l'Eglise, en portant des lois et en proposant des motions contraires au droit divin et à la loi naturelle, ou bien allant jusqu'à réunir des assemblées qui s'écriaient : « Nous ne voulons pas qu'il règne sur Nous » (*Luc.*, XIX, 14), la consécration montait proclamée comme par une seule voix éclatante et elle opposait la protestation des fidèles du Sacré-Cœur pour venger sa gloire et affirmer

ses droits : « Il faut que le Christ règne. » (I Cor. XV, 25.) « Que votre règne arrive. » Enfin, par une conséquence heureuse, au début de ce siècle, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Léon XIII, aux applaudissements de l'univers chrétien, consacra au Sacré Cœur tout le genre humain que le Christ, en qui seul tout peut être restauré (Eph. I, 10), possède par droit de nature.

C'étaient là des débuts heureux et consolants. Comme Nous l'avons dit dans l'Encyclique *Quas primas*, accédant aux souhaits nombreux et répétés des évêques et des fidèles, Nous y avons, grâce à Dieu, apporté le complément, et Nous avons achevé l'œuvre lorsque, à la fin de l'Année sainte, Nous avons institué la fête du Christ-Roi universel, à célébrer solennellement dans tout l'univers chrétien. Dans cet acte, Nous n'avons pas seulement mis en lumière l'empire souverain que le Christ possède sur l'univers, l'Etat, la famille et l'individu, mais Nous avons aussi laissé entrevoir les joies de ce jour tant souhaité où l'univers viendra de son plein gré se soumettre tout entier à la puissance très douce du Christ-Roi. Aussi avons-Nous ordonné en même temps que, chaque année, à l'occasion de cette fête, cette consécration fût renouvelée, afin d'obtenir avec plus de certitude et d'abondance les fruits de cette consécration et afin de réunir tous les peuples par la charité chrétienne et le lien de la paix dans le Cœur du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs.

Il faut coopérer à la Rédemption.

A tous ces hommages, et en particulier à cette si féconde consécration que vient confirmer la solennité sainte du Christ-Roi, il faut en joindre une autre dont Nous désirons vous entretenir plus longuement : le devoir de l'amende honorable ou de la réparation à offrir au Sacré Cœur. Car si la consécration a pour but premier et principal de rendre amour pour amour au Créateur, il s'ensuit que des compensations sont dues à l'Amour incréé pour l'injustice qui lui est faite par les négligences de l'oubli ou par les injures de l'offense : c'est ce qu'on appelle le devoir de réparation.

Raisons générales de la réparation.

Si les mêmes raisons poussent à observer l'un et l'autre devoir, nous sommes tenus, pour un motif plus pressant de justice et d'amour, au devoir de réparation et d'expiation : pour un motif de justice, afin d'expié l'offense faite à Dieu par nos crimes et de rétablir par la pénitence l'ordre violé; pour un motif d'amour, afin de compatir avec le Christ souffrant et « rassasié d'opprobres » et de lui apporter, selon notre petitesse, quelque consolation.

Pécheurs comme nous le sommes tous, et coupables de multiples fautes, nous ne devons pas seulement honorer notre Dieu du culte d'adoration, en offrant à sa souveraine Majesté les hommages qui lui sont dus, du culte de prière qui reconnaît son souverain domaine ou d'action de grâces qui loue sa largesse infinie; il faut de plus satisfaire le Dieu vengeur pour nos « innombrables péchés, offensés et négligences ». A la consécration qui nous voue à Dieu et nous vaut le titre de « consacrés à Dieu », avec la sainteté et la stabilité qui, comme l'enseigne le docteur Angélique (II-II, q. LXXXI, a, 8 c.), est propre à la consécration, il faut donc ajouter l'expiation qui efface complètement nos péchés, de crainte que la sainteté de la justice souveraine ne nous rejette comme indignes et impudents, et qu'elle ne repousse notre don sans le regarder au lieu de l'agréer.

Ce devoir d'expiation incombe au genre humain tout entier, puisque, comme la foi chrétienne nous l'enseigne, après la déplorable chute d'Adam, il fut infecté d'une tache héréditaire, sujet à la convoitise, livré à une lamentable dépravation et qu'il devait être condamné à une peine éternelle. Que d'orgueilleux philosophes de notre âge, suivant l'antique erreur de Pélagie, nient cette vérité et vantent une vertu innée de la nature humaine qui développe ses puissances et mène aux plus hauts sommets; l'Apôtre rejette ces fausses théories de l'orgueil humain, nous avertissant que « nous étions par nature fils de colère ». (Eph. II, 3.) De fait, dès le début, les hommes ont comme reconnu ce devoir de l'expiation commune,

et, en offrant à Dieu des sacrifices même publics, ils commencèrent à le pratiquer, guidés par un sens naturel.

Le Christ, seul Rédempteur, veut nous unir à sa réparation.

Mais aucune puissance créée ne pouvait suffire à expier les crimes des hommes, si le Fils de Dieu n'avait pris pour la relever la nature humaine. Notre Seigneur et Sauveur le prophétisa lui-même par la bouche du Psalmiste : « Vous n'avez voulu ni victime ni oblation, mais vous m'avez formé un corps; vous n'avez pas agréé les holocaustes pour le péché. Alors, j'ai dit : Me voici, je viens. » (Hebr. X 5-7.) Et, en effet, « c'étaient véritablement nos maladies qu'il portait et nos douleurs dont il s'était chargé; il a été transpercé à cause de nos iniquités » (Isaïe, LIII, 4-5), et « il a porté lui-même nos péchés en son corps sur les bois... » (I Petr. II, 24), « détruisant l'acte qui était écrit contre nous et nous était contraire avec ses ordonnances et il l'a fait disparaître, en le clouant à la croix... » (Col. II, 14), « afin que, morts aux péchés, nous vivions pour la justice. » (I Petr. II, 24.)

Certes, l'opulente rédemption du Christ nous a abondamment « pardonné tous nos péchés » (Col. II, 13); toutefois, l'ordre merveilleux de la Sagesse divine a voulu que nous accomplissions dans notre chair « ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Eglise » (Col. I, 24); aussi, au tribut de louanges et d'expiations « que le Christ a versées à Dieu au nom des pécheurs », pouvons-nous et même devons-nous joindre nos louanges et nos expiations. Mais il faut toujours nous souvenir que toute la vertu d'expiation découle de l'unique sacrifice sanglant du Christ qui se renouvelle sans arrêt d'une manière non sanglante sur nos autels, car « c'est une seule et même Victime, c'est le même qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres et qui s'offrit alors sur la croix, seul le mode de l'offrande diffère » (Concile de Trente, sess. 22, c. 2); c'est pourquoi il faut unir à l'auguste sacrifice eucharistique l'immolation des ministres et des autres fidèles, de sorte qu'ils s'offrent, eux aussi, comme « des hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu ». (Rom. XII, 1.) Bien plus, saint Cyprien ne craint pas d'affirmer « que le sacrifice du Seigneur n'est pas célébré avec la sainteté requise si notre oblation et notre sacrifice ne répondent pas à sa Passion » (Ep. 63, n. 381). C'est pourquoi l'Apôtre demande que, « portant avec nous dans notre corps la mort de Jésus » (II Cor. IV, 10), et « ensevelis avec le Christ et greffés sur lui par la ressemblance de sa mort » (Rom. VI, 4-5), non seulement nous crucifions notre chair avec ses vices et ses convoitises (Cf. Gal. V, 24), fuyant la corruption de la concupiscence qui règne dans le monde (Cf. II Petr. I, 4), mais « que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans votre corps » (II Cor. IV, 10), et que, devenus participants de son sacerdoce éternel, nous offrons « des dons et des sacrifices pour nos péchés ». (Hebr. V, 1.) La charge de ce sacerdoce mystérieux, de la satisfaction et du sacrifice n'est pas donnée en participation seulement à ceux dont notre Pontife, le Christ Jésus, se sert comme ministres pour l'oblation immaculée qui doit être offerte à Dieu en tout lieu de l'Orient jusqu'à l'Occident (Malach. I, 11); mais encore tout le peuple chrétien, appelé à juste titre par le prince des apôtres « race choisie, sacerdoce royal » (I Petr. II, 9), doit, tant pour lui que pour tout le genre humain, offrir des sacrifices pour le péché (Cf. Hebr. V, 2), à peu près de la même manière que le Pontife « choisi d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui concerne le culte de Dieu ». (Hebr. V, 1.)

Plus notre oblation et notre sacrifice répondront parfaitement au sacrifice du Seigneur, c'est-à-dire plus nous immolerons notre amour-propre et nos convoitises pour crucifier notre chair de cette crucifixion mystique dont parle l'Apôtre, plus nous recevrons en abondance pour nous et pour les autres de fruits de propitiation et d'expiation. Il existe une admirable relation entre le Christ et tous les fidèles, telle que celle qui apparaît entre la tête et les autres membres du corps; par cette mystérieuse communion des Saints que nous enseigné la foi catholique, les hommes et les

avec visites de

Pèlerinages à Lourdes

PARIS, BORDEAUX, PAU, BIARRITZ, CAUTERETS, GAVARNIE et LISIEUX
Départs : 17 juin, 8 et 29 juillet, 12 août, 2 et 23 septembre 1928.

S'adresser aux PÈLERINAGES EDGARD DUMOULIN, 147, BOULEVARD ADOLPHE MAX, 147, BRUXELLES

peuples ne sont pas seulement réunis entre eux, mais aussi à Celui qui est le Chef, le Christ. C'est par lui que « tout le corps, coordonné et uni par les liens des membrales qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité » (Eph. IV, 15-16.) C'est ce que le Christ Jésus, Médiateur entre Dieu et les hommes avait lui-même demandé à son Père, à la veille de sa mort : « Que je sois en eux et vous en moi, afin qu'ils soient parfaitement un. » (Jean, XVIII, 23.)

La dévotion au Sacré-Cœur et la réparation.

De même que la consécration proclame et affermit l'union avec le Christ, de même l'expiation commence cette union en effaçant les fautes, elle la perfectionne en rendant participant aux souffrances du Christ, et elle la consomme en offrant des sacrifices pour le prochain. Ce fut certainement l'intention du miséricordieux Jésus, quand il nous découvrit son Cœur portant les insignes de la Passion et laissant échapper des flammes d'amour : il voulait qu'après avoir considéré la malice infinie du péché et admiré l'amour infini du Rédempteur, nous détestions avec force le péché et que nous rendions avec plus de ferveur amour pour amour.

En réalité, l'esprit d'expiation ou de réparation définit toujours le rôle principal dans le culte du Sacré-Cœur de Jésus, et rien ne convient mieux à l'origine, à la nature, à la vertu propre de cette dévotion et aux pratiques qui en sont les formes, ainsi qu'établissent l'histoire et l'usage, la sainte liturgie et les actes des Souverains Pontifes.

Quand le Christ apparut à Marguerite-Marie, il lui déclara l'infinité de son amour et en même temps, sur un ton attristé, il se plaignit de tant d'injures que lui infligeait l'ingratitude des hommes, s'exprimant par ces paroles qu'il plaise à Dieu de garder dans l'âme des chrétiens pieux et de ne jamais laisser oublier : « Voici ce Cœur, dit-il, qui a tant aimé les hommes et les a comblés de tant de bienfaits et qui, pour son amour infini, non seulement ne reçoit pas de reconnaissance, mais subit les négligences et les injures, et cela parfois de la part de ceux qui sont tenus par un devoir d'amour particulier. » Pour effacer ces fautes, il recommanda plusieurs prescriptions, et celles-ci en particulier : que dans une intention d'expiation, on fit une « communion réparatrice » ; que l'on récitât des supplications et des prières pendant une heure entière, qui s'appelle avec raison « heure sainte » ; l'Eglise a non seulement approuvé ces exercices de piété, mais les a enrichis d'abondantes indulgences.

Comment peut-on consoler le Sacré-Cœur ?

Mais, dira-t-on, quelles expiations peuvent consoler le Christ qui règne dans la joie du ciel ? Nous répondrons : « Donnez-moi quelqu'un qui aime et il comprendra des paroles de saint Augustin qui s'appliquent admirablement à notre sujet. (Sur l'Evangile de saint Jean, traité XXVI, 4.)

L'âme qui aime Dieu avec ferveur, si elle se tourne vers le passé, voit dans sa méditation et contemple le Christ souffrant pour l'homme, attristé, subissant tous les tourments « pour nous, hommes et pour notre salut », presque abattu par la tristesse, les angoisses et les opprobres, « broyé à cause de nos péchés » (Isaïe, LIII, 5), et nous guérissant par ses meurtrissures. Et les âmes pieuses méditent cela avec d'autant plus de vérité que les péchés des hommes et les crimes commis par eux en quelque temps que ce soit sont la cause pour laquelle le Fils de Dieu a été livré à la mort et que ces péchés infligeraient maintenant encore par eux-mêmes au Christ la mort avec les mêmes douleurs et les mêmes tristesses, puisque chaque péché est censé renouveler à sa manière la mort du Christ : « Crucifiant de nouveau pour leur part le Fils de Dieu et le livrant à l'ignominie » (Hebr. VI, 6). Si pour nos péchés aussi qui étaient futurs mais prévus, l'âme du Christ a été attristée jusqu'à la mort, il n'est pas douteux qu'elle n'ait goûté alors quelque consolation, grâce à notre réparation prévue elle aussi, quand « un ange lui apparut venant du ciel » (Luc. XXII, 43) pour consoler son Cœur accablé de dégoût et d'angoisse. Et ainsi, ce Cœur Sacré que blessent sans arrêt les péchés des ingrats, nous pouvons maintenant et nous devons le consoler d'une manière mystérieuse, mais réelle, d'autant plus que par la bouche du Psalmiste le Christ se plaint lui-même d'être abandonné de ses amis, comme la sainte liturgie le rappelle : « Mon Cœur a supporté l'ingratitude et la souffrance : j'ai espéré que quelqu'un se serait attristé avec lui et il n'y eut personne ou qui le consolera et je n'ai trouvé aucun homme. » (Ps. LXXXIII, v. 21.)

De plus, la Passion expiatrice du Christ se renouvelle, se continue d'une certaine manière et se complète dans son corps mystique qui est l'Eglise. En effet, pour Nous servir de nouveau des paroles de saint Augustin, « le Christ a souffert tout ce qu'il devait souffrir, il ne manque rien à la mesure de ses souffrances. La Passion a donc été accomplie, mais dans le chef, restaient encore les souffrances du Christ dans son corps » (Sur le Psaume LXXXVI). Le Seigneur Jésus a daigné le déclarer lui-même, quand il dit à Saul « respirant encore la menace et la mort contre ses disciples » (Actes, IX, 1) : « Je suis Jésus que tu persécutes » (Actes, IX, 5), indiquant nettement par ces paroles que les persécutions contre l'Eglise attaquaient et blessaient le divin Chef de l'Eglise lui-même. C'est pourquoi le Christ souffrant encore dans son corps mystique souhaite à juste titre de nous avoir pour compagnons de son expiation et notre relation intime avec lui le demande ; car, puisque nous sommes « le corps du Christ et ses membres/chacun pour notre part » (I Cor. XII, 27), il faut que les membres compatisent à toutes les souffrances du chef. (Cf. I Cor., XII, 27).

La réparation est plus nécessaire à notre époque.

Pour comprendre l'urgente nécessité de la réparation ou de l'expiation à notre époque, il suffit à qui que ce soit de jeter, comme Nous l'avons dit au début, un regard sur ce monde « plongé dans le mal » (I Jean, V, 19). De partout montent vers Nous les clamours et les gémissements des peuples dont les princes et les chefs se sont levés et réunis contre le Seigneur et son Eglise. (Cf. Ps. II, 2.) En certains pays Nous voyons transgresser les lois divines et humaines, les églises ruinées et abattues, les religieux et les religieuses chassés de leurs couvents, en butte aux outrages, aux cruautés, à la famine et à la prison; des multitudes d'enfants arrachés au sein de l'Eglise leur mère, poussés à abjurer et à blasphémer le nom du Christ et amenés aux pires dégradations de la luxure, toute la population chrétienne durement opprimée, toujours dans le danger de perdre la foi ou de subir la mort parfois dans des conditions atroces. Ces tristesses sont telles qu'elles semblent annoncer « le commencement des douleurs » que fera subir « l'homme du péché s'élevant contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte » (II Thess. II, 4).

Il est encore plus triste, Vénérables Frères, de voir parmi les fidèles, baignés par le baptême dans le sang de l'Agneau sans tache et enrichis de la grâce, tant de personnes des diverses classes, qui souffrent d'une incroyable ignorance des choses divines, sont infectées d'opinions erronées et mènent loin de la maison de leur Père une vie chargée de vices sans se laisser pénétrer des lumières de la vraie foi, sans les joies que donne l'espérance de la béatitude éternelle et sans le réconfort qui naît des ferveurs de la charité, de telle sorte qu'elles semblent déjà vraiment plongées dans les ténèbres et l'ombre de la mort. En outre, l'indifférence augmente chez les fidèles à l'égard de la discipline ecclésiastique et des institutions anciennes qui sont la base de toute vie chrétienne, qui régissent la famille et garantissent la sainteté du mariage, négligée absolument ou faussée par une affection trop molle l'éducation des enfants; ravie même à l'Eglise la charge d'élever chrétiennement la jeunesse; oublié déplorable de la pudeur chrétienne dans la vie ordinaire et dans le vêtement, surtout la mode féminine; convoitise effrénée des biens passagers; prédominance des intérêts particuliers; recherche sans règle de la faveur publique; critique de l'autorité légitime et enfin mépris de la parole divine ou la foi même succombe ou du moins est mise gravement en danger.

A ces maux viennent mettre un comble soit la paresse et l'indifférence de ceux qui, à l'exemple des disciples qui dormaient ou s'enfuyaient, sentant vaciller leur foi, abandonnent misérablement le Christ accablé d'angoisses ou bien entouré des satellites de Satan, soit la perfidie de ceux qui suivent l'exemple du traître Judas, s'approchent de la communion avec une sacrilège témérité ou passent au camp adverse. Et c'est pourquoi, malgré Nous, Notre esprit est envahi par la pensée que les temps sont proches que Notre-Seigneur a prédits : « Et parce que l'iniquité a abondé, l'amour de beaucoup se refroidira » (Mat. XXIV, 12.)

Ses fruits.

Tous les fidèles qui auront pieusement médité ces faits ne pourront s'empêcher de ressentir un ardent amour pour le Christ dans sa Passion, d'expier avec un zèle plus actif leurs fautes et celles du prochain, d'offrir à Jésus une amende honorable et de promouvoir le salut éternel des âmes. La parole de l'Apôtre : « On abonda le

péché, la grâce surabonde » (Rom. V, 30), peut s'appliquer d'une certaine façon à notre époque : tandis que la malice des hommes monte sans cesse, le souffle de l'Esprit-Saint multiplie merveilleusement le nombre des fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, généreusement, veillent à réparer tant d'injures faites au divin Cœur et qui n'hésitent même pas à s'offrir eux-mêmes au Christ comme victimes. Si l'on médite, en effet, avec amour, tout ce que Nous avons exposé et si l'on s'imprègne de cette pensée, on se sent poussé non seulement à considérer le péché comme le souverain mal et à s'en éloigner, mais aussi à se vouer tout entier à la volonté de Dieu et à réparer de tous ses efforts l'honneur de la divine Majesté outragée, cela par une prière continuelle, par la mortification volontaire, par le support des adversités qui peuvent nous surprendre, enfin par une vie tout entière consacrée à l'expiation.

C'est de cette pensée que naquirent plusieurs Congrégations d'hommes et de femmes qui, avec un zèle empressé, se proposent de remplir jour et nuit, en une certaine manière, le rôle de l'ange qui consolait Jésus au Jardin des Oliviers : de là, les pieuses associations approuvées par le Saint-Siège et enrichies d'indulgences qui ont pris ce rôle de réparateurs, s'imposant des exercices de piété et des vertus en rapport avec cette tâche; de là, en un mot, les pratiques ayant pour but de réparer l'honneur divin outragé et les amendes honorables, de la part des personnes privées et aussi, ça et là, des paroisses, des diocèses et des cités.

Le Pape institue pour l'Eglise universelle la pratique de l'amende honorable solennelle.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, de même que la pratique de la consécration au Sacré-Cœur, commencée bien humblement, se répandit au loin et obtint, par Notre décision, son couronnement, de même, c'est Notre très vif désir de sanctionner de Notre suprême autorité apostolique la pratique de cette amende honorable déjà introduite et propagée dans une pensée sainte et de voir l'univers catholique l'accomplir avec grande solennité. Aussi, Nous ordonnons et prescrivons que, chaque année, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus — qu'à cette occasion Nous avons décidé d'élever au rite double de première classe avec octave — dans toutes les églises du monde entier, soit récitée solennellement l'amende honorable à Notre Sauveur très aimant, selon la formule même qui est jointe à cette Encyclique, afin que toutes nos fautes soient déplorées et que soient réparés les droits outragés du Christ, souverain Roi et Seigneur très aimant.

Sans aucun doute, Vénérables Frères, l'institution de cette sainte dévotion, étendue à l'Eglise entière, apportera de nombreux et grands bienfaits non seulement aux personnes privées, mais à l'Eglise, à l'Etat et à la famille; Notre Rédempteur a, en effet, promis lui-même à Marguerite-Marie, que « tous ceux qui honoreront ainsi son Cœur, recevraient d'abondantes grâces célestes ». Les pécheurs « contemplant Celui qu'ils ont transpercé » (Jean, XIX, 37), émus par les pleurs et les gémissements de toute l'Eglise « rentreront en eux-mêmes » (Isaïe, XLVI, 8), et regretteront les injures faites au Souverain Roi, de peur que, s'obstinant dans le péché, ils ne pleurent trop tard et en vain sur lui (Cf. Apoc. I, 7), quand ils verront « venant sur les nuées du ciel » (Math. XXVI, 64), Celui qu'ils ont tué. Les justes se justifieront et se sanctifieront encore davantage (Cf. Apoc. XXII, 11), et se consacreront tout entier avec un nouvel amour, au service de leur Roi, qu'ils voient en butte à tant d'assauts et d'attaques, accablé de tant et de si graves outrages; mais ils s'enflammeront surtout de zèle pour le salut des âmes, quand ils auront accoutumé de méditer la plainte de la divine Victime : « A quoi sert mon sang ? » (Ps. XIX, 10), et aussi la joie du Sacré-Cœur de Jésus « sur un seul pécheur qui fait pénitence » (Luc. XV, 4).

C'est Notre désir principal et Notre plus vive espérance que la Justice de Dieu, qui eût, dans sa miséricorde, épargné Sodome pour dix justes, épargnera à plus forte raison le genre humain, devant les supplications et les réparations offertes par toute la communauté chrétienne, en tout lieu et de toute race, en union avec le Christ, son Médiateur et son Chef.

Daigne la très bienveillante Vierge, Mère de Dieu, bénir Nos vœux et Nos efforts, elle qui nous donna Jésus, le Rédempteur, qui le nourrit, qui l'offrit en sacrifice au pied de la croix et qui par son admirable union avec le Christ et une grâce toute particulière, fut Réparatrice et est appelée de ce titre.

Nous confiant en son intercession auprès du Christ qui, unique « Médiateur entre Dieu et les hommes » (I Tim. II, 5), a voulu s'associer sa Mère comme avocate des pécheurs, dispensatrice et médiatrice de grâce, Nous vous accordons, de tout cœur, Vénérables Frères, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, à vous et à tout votre troupeau la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 mai de l'an 1928, de Notre pontificat le septième.

PIE XI. Pape.

Acte de réparation au Sacré-Cœur de Jésus (1).

Très doux Jésus, dont l'immense amour pour les hommes a été avec tant d'ingratitude payé par l'oubli, la négligence, le mépris, voici que, prosternés devant vos autels, nous voulons réparer par des témoignages particuliers d'honneur une froideur si indigne et les injures qui blesent de toutes parts votre Cœur très aimant.

Nous souvenant toutefois que nous n'avons pas toujours été, nous non plus, exempts de cette indignité et en ressentant une très profonde douleur, nous implorons tout d'abord sur nous votre miséricorde, disposés à réparer par une expiation volontaire non seulement les péchés que nous avons commis nous-mêmes, mais encore les fautes de ceux qui, égarés loin de la voie du salut, refusent de vous suivre comme leur pasteur et leur guide, s'obstinant dans leur infidélité, ou qui, reniant les promesses de leur baptême, ont secoué le joug très suave de votre loi.

Ces crimes déplorables que nous voulons expier tous, nous nous proposons aussi de les réparer chacun en particulier : l'immodestie et les hontes de la conduite et des vêtements; les embûches tendues par la corruption aux âmes innocentes; la violation des fêtes, les outrages odieux lancés contre vous et vos saints, ainsi que les insultes adressées à votre Vicaire et à l'ordre sacerdotal, la négligence à l'égard du Sacrement du divin amour ou sa profanation par d'horribles sacrilèges, enfin les crimes publics des nations qui combattent les droits et le magistère de l'Eglise que vous avez instituée.

Que nous est-il donné de pouvoir laver ces crimes de notre sang! Pour réparer l'honneur divin outragé nous vous présentons, unis aux expiations de la Vierge Mère, de tous les saints et des fidèles pieux, l'expiation que vous avez sur un jour offerte au Père sur la croix et que vous continuez de renouveler chaque jour sur les autels; nous vous promettons de tout notre cœur de réparer pour autant qu'il sera en nous et avec le secours de votre grâce nos fautes passées comme celles des autres et une si grande négligence de votre amour par une foi inébranlable, par une vie pure, par l'observation parfaite de la loi évangélique, en particulier de la charité, d'empêcher selon nos forces les offenses qui s'adresseraient à vous et d'amener le plus d'hommes possible à votre suite.

Très bon Jésus, recevez, nous vous en prions, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie Réparatrice, l'hommage volontaire de notre expiation et daignez, par le don précieux de la persévérance, nous garder fidèles jusqu'à la mort dans votre obéissance et votre service, afin que nous parvenions enfin tous à cette patrie où vous vivez et réglez, vrai Dieu, avec le Père et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(1) Cette traduction n'est pas officielle; elle n'est donnée qu'à titre de document.

CATHOLIQUES BELGES

ABONNEZ-VOUS à

La revue catholique
des idées et des faits

Réflexions d'un Suisse sur le système de milice

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai suivi, à distance, les débats sur la réorganisation de l'armée belge. Cette réorganisation, en effet, n'intéresse pas les Belges seulement, mais aussi tous les Suisses, mais encore tous les Européens. Car elle peut être un gage de paix. Tout est gage de paix, qui donne à un pays le sentiment de sa propre sécurité. Il est certes dangereux qu'une puissance possède une armée trop forte, car elle sera toujours tentée de s'en servir, ne fût-ce que pour se justifier de la posséder. Mais il est tout aussi dangereux qu'un pays se sente désarmé, ou insuffisamment armé : il y régnera un sentiment d'inquiétude et de suspicion, lequel ne manquera pas de créer une atmosphère d'inquiétude et de suspicion chez les voisins, et de proche en proche, dans l'Europe entière. Le désarmement est une utopie en ce sens qu'au lieu de le considérer comme un effet, on le regarde comme une cause : c'est parce qu'on oublie que la paix, elle-même n'est pas une fin en soi, mais la conséquence d'un ordre, et d'un ordre qui aura sans doute besoin de la force pour s'imposer et se maintenir. La suppression ou la trop grande diminution des armées ne suffira jamais pour abolir la guerre. En revanche, les armements diminueront d'eux-mêmes lorsqu'on sera parvenu, si jamais l'on y parvient, à créer en Europe un ordre économique, politique, mais surtout moral, tel qu'une guerre entre nations européennes deviendrait peu à peu « impensable », pour emprunter cet adjectif au vocabulaire philosophique. Encore une guerre ne deviendrait-elle « impensable » en Europe que si l'Europe elle-même se sent collectivement menacée par la concurrence ou l'hégémonie d'un autre continent, par exemple. Les peuples, en effet, ne se comprennent solidaires que devant le danger.

Mais tout ceci n'est qu'une digression. On en a retenu le sens : c'est qu'une nation européenne qui désarmerait, loin d'inciter les autres à suivre son exemple angélique, épaissirait encore cette atmosphère d'insécurité où la foudre se forme. Un pays désarmé, c'est une cariatide qui se refuse à porter sa part de poids : l'édifice en pèse plus lourdement sur les épaules des autres. J'ajoute enfin que les petits pays devraient être les derniers à désarmer, non par égoïsme, mais parce que c'est leur rôle d'être des postes de garde à des points vitaux : embouchure de l'Escaut ou du Rhin, Alpes centrales, canal entre la Baltique et la Mer du Nord, frontière entre la civilisation européenne et le bolchévisme. Les petits pays, — prenons cette image militaire, — c'est la couverture de l'Europe, c'est-à-dire la dernière force à désarmer, la première à conserver armée.

Comment un petit pays doit-il armer ? Le problème est beaucoup plus compliqué pour lui que pour une grande puissance. Il ne comporte même pas de solution satisfaisante. Si faible qu'il soit, il faut que ce petit pays se mette en état de tenir tête à une force supérieure assez de temps pour qu'une autre force se porte à son secours. On ne supposera guère, en effet, le cas d'un conflit seul à seul entre un petit pays et une grande puissance. Cela s'est vu d'ailleurs. Mais l'hypothèse est, ici, à négliger.

Le problème est à la fois de la qualité et de la quantité. S'il ne s'agissait que de la qualité, la solution la meilleure serait l'armée permanente, de métier. Mais un petit pays ne saurait avoir qu'une armée permanente numériquement très faible, même en comptant les réserves de complément. Or une telle armée

suffira tout juste à la couverture et n'aura guère derrière soi qu'une seconde ligne insuffisamment instruite. Car si vous adoptez le système de l'armée permanente, nous ne pourrez pas, vous, petit pays, exiger de vos réservistes des rappels d'une certaine durée et d'une certaine fréquence : cette combinaison du système permanent et du système de milice serait trop onéreuse et manquera d'ailleurs d'homogénéité.

Reste la seconde solution : celle de la milice. Elle offre en théorie de très gros avantages. Le premier est celui du nombre : une armée de milices permet à un petit pays d'avoir d'emblée une force numériquement suffisante pour imposer à l'adversaire. Lorsqu'un Etat de quatre millions d'habitants, comme la Suisse, incorpore dans une milice de première ligne tous ses hommes valides de vingt à trente-deux ans, c'est environ cent quatre-vingt mille hommes qu'il peut inscrire sur les contrôles, répartir en divisions et corps d'armée. Derrière cette première ligne, les hommes de trente à quarante ans lui en donneront une seconde, du tiers ou de la moitié. Il lui restera enfin autant d'hommes qu'il en voudra pour le service territorial. Le second avantage est la rapidité de la mobilisation, car le système de milice implique le recrutement régional, la décentralisation du matériel et des arsenaux ; il suppose en outre que chaque homme emporte chez soi, ses armes et son équipement : l'armée suisse est mobilisable, s'il le faut en quelques heures, en un jour normalement ; chaque mobilisation se fait en temps de paix comme en temps de guerre ; chaque officier a sous ses ordres les mêmes hommes qu'il commandera face à l'ennemi. Enfin une armée de milice présente — en apparence — un caractère défensif et démocratique qui plaît au sentiment populaire. Le service militaire est un devoir civique, chaque citoyen doit commencer par être soldat, la « caste militaire » est réduite au minimum, on a une armée sans militarisme : excellentes formules à l'usage des orateurs civils.

Mais regardons-y de plus près :

Pour qu'une armée de milices soit en état de résister avec des chances de succès, pendant un laps de temps déterminé, à l'offensive d'une grande puissance, il faut supposer : premièrement, qu'elle soit suffisamment nombreuse ; deuxièmement, qu'elle soit suffisamment encadrée et outillée ; troisièmement, qu'elle soit suffisamment instruite et entraînée ; quatrièmement, qu'elle soit suffisamment disciplinée.

La première condition est résolue par le système de milice avec une facilité peut-être trop grande. Quant à la deuxième, soyons bien convaincus que le matériel et l'armement d'une milice doivent être encore plus complets, plus abondants, plus soignés que ceux d'une armée permanente, cela pour équilibrer les déficits de l'instruction et de l'entraînement : la fortification, l'artillerie lourde, par exemple, vont jouer un rôle d'appui de première importance ; de même la dotation de l'infanterie en mitrailleuses et fusils-mitrailleuses. Sur ce chapitre on ne fera pas d'économies : au contraire, surtout si le pays n'est pas défendu par la nature, — les montagnes en Suisse, les eaux dans les Pays-Bas. Encore, avec les progrès de l'artillerie à longue portée et de l'aviation les avantages du terrain sont-ils fort diminués : il est beaucoup plus difficile de se soustraire aux avions dans une vallée alpestre que dans une plaine.

La troisième condition exige beaucoup plus de sacrifices, individuels et collectifs, qu'on ne le suppose. Quand un électeur, voire un député « moyen » oppose, dans son esprit ou dans ses discours, l'armée permanente à l'armée de milices, c'est que l'armée permanente c'est, pour lui, la caserne avec un an, dix-huit mois ou deux ans à « tirer », et que la milice, c'est pour lui

jouer au soldat quelques jours par an : un sport, une partie de campagne. En quoi il se trompe du tout au tout. Il confond milice et garde nationale. En réalité, la différence qu'il y a entre une armée permanente et une armée de milices est que, dans la première, le service est continu, et que, dans la seconde, il est intermittent. Je parle comme M. de la Palisse, mais rendez-vous bien compte de ce que signifie la formule : Quand on a « fait son temps », on en est quitte pour deux ou trois rappels espacés, entre lesquels on n'a pas besoin de se rappeler que l'on est soldat, ni de se tenir au courant, ni de s'entraîner. Mais quand on appartient à une armée de milices, on est dérangé constamment. Les écoles de recrues, à la caserne, n'ont peut-être duré que de deux à six mois ; mais chaque année, et durant de longues années, on est rappelé pour des périodes de quinze à trente jours, et ce nombre va croissant si l'on est gradé : dans ce cas, — celui de tout homme un peu instruit, ayant une certaine position sociale, — le sentiment de la responsabilité va vous obliger à des sacrifices continuels, et de temps, et de santé, et d'argent. L'homme d'une milice, à plus forte raison qu'il possède un grade, ne doit jamais oublier qu'il est soldat, et tout doit le lui rappeler constamment. Bien plus : à côté des services obligatoires, l'armée de milice doit être soutenue par toute une organisation volontaire d'instruction et d'entraînement : cours préparatoires pour la jeunesse des écoles, sociétés de tir et de gymnastique, sociétés de sous-officiers et d'officiers, sociétés pour chaque arme ; même l'appartenance à quelques-unes d'entre elles doit être, elle aussi, obligatoire : par exemple, les sociétés de tir. On dira : si la population aime les sports, cela suffira pour l'entraînement des hommes entre les services. Sans doute, le goût, la discipline et l'entraînement sportifs, sont des adjuvants de première utilité. Et pourtant, ils ne suffiront pas : il faut y ajouter un goût, un entraînement, un esprit vraiment militaires.

Et cela nous amène à la dernière condition : la discipline. Elle est la plus impérieuse. Dans une armée de milices, où le service est à court terme, la discipline doit être plus rigoureuse que dans une armée de métier. Pour apprendre, à peu près, ce qu'un soldat contemporain, — c'est-à-dire, presque toujours, un soldat spécialisé, — a besoin de savoir, là où l'on ne dispose pas du temps nécessaire, il le faut remplacer par l'intensité du travail. Une armée de milice suppose donc de grosses fatigues sous une discipline qui ne se relâche jamais. Ou, sinon, on tombe dans la garde nationale. Le milicien, ce n'est pas le soldat citoyen, c'est le citoyen soldat.

* * *

Une armée de milices — j'entends une armée de milices qui soit capable de défendre son pays, — par le fait même qu'elle comprend tous les citoyens valides, sans exception, qu'elle est donc en somme le peuple même, est impossible, si l'esprit du peuple n'est pas militaire, si le peuple n'est pas naturellement discipliné, ce qui exige, d'abord un « standard » de vie assez haut avec une éducation nationale développée. Un peuple mal éduqué nationalement, où il règne trop de misère, ou bien qui aime trop ses aises, ne fournira guère de bonnes milices. Une proportion relativement forte de paysans est aussi nécessaire. En un mot, l'armée de milices suppose dans le peuple un patriotisme actif et vigilant, et même, une certaine dose de militarisme. Elle suppose que tout citoyen conçoive le service militaire comme un droit, au lieu de le considérer comme un devoir ; elle suppose une longue tradition.

* * *

Une armée de milices ne s'improvise, ne se décrète donc pas. Elle est la résultante naturelle d'une terre, d'une histoire, d'un

esprit. La Suisse en est la démonstration vivante. Notre armée de milice est la plus ancienne de nos traditions nationales : au XIV^e siècle déjà, elle apparaît telle qu'elle est aujourd'hui dans ses principes essentiels. Elle est la survivance d'une conception toute féodale : seul l'homme libre a le droit de porter les armes, qui sont le signe visible de sa liberté. Voilà pourquoi le citoyen suisse considère encore le service militaire, non comme un devoir, mais comme un droit. N'oublions pas non plus que cette armée démocratique repose en réalité sur des traditions aristocratiques. C'est parce qu'il existe en Suisse des familles dont les ancêtres ont porté les armes de génération en génération, durant les grandes guerres nationales, puis dans les régiments « capitulés », au service de France, d'Espagne, de Sardaigne, d'Autriche, d'Angleterre, des Pays-Bas, que la Suisse possède un cadre d'officiers aussi solide. Nous avons le service militaire dans le sang. C'est pour cela que nous sommes inimitables. Notre armée ne vit que par l'esprit de la vieille Suisse : elle dégénérerait, si cet esprit n'existait plus.

Ce ne fut pas toujours, ce fut rarement un esprit pacifique. L'histoire militaire de la Suisse est loin d'être une longue défensive. Ce sont, au contraire, les grandes guerres d'expansion et de conquête : guerres de Bourgogne, de Souabe, en Italie, qui ont fait notre réputation de soldats, tout en donnant aux Cantons et Alliés, et à leurs nombreux sujets, le sentiment d'être une nation.

Une nation, mais une nation fédérative. La Suisse est composée de vingt-cinq républiques dont les milices sont antérieures aux milices fédérales qu'elles ont formées. Nos traditions militaires viennent de ces républiques. Celles-ci, aujourd'hui encore, ont conservé une partie de leur souveraineté militaire. Notre recrutement n'est donc pas régional, il est *cantonal*, et cet adjectif possède une signification bien plus haute.

Un mot encore pour finir : ce serait une erreur de considérer l'armée suisse seulement comme une armée de montagnards embusqués, le fusil en joue, derrière des rochers inaccessibles. Une guerre avec l'Italie serait essentiellement une guerre de montagne. Une guerre avec la France ne le serait qu'en partie. Une guerre avec l'Allemagne se livrerait sur le Rhin, puis sur le plateau, dans la région la plus industrielle. D'ailleurs la guerre en montagne est quelquefois plus difficile pour le défenseur que pour l'agresseur : la configuration de notre frontière sud est là pour le démontrer. Ce n'est donc pas dans la montagne, mais sur le plateau que se déciderait le sort de la Suisse : nous nous sommes préparés en conséquence.

* * *

Concluons donc : dans le domaine militaire comme dans tout autre, il faut se garder de bouleverser, d'innover trop rapidement. Chaque pays doit, au contraire, s'efforcer d'avoir et de conserver — d'améliorer — l'armée de son sol, de son histoire, de sa tradition. S'il a des milices, c'est bien : qu'il les garde et les perfectionne ! S'il n'en possède pas, qu'il n'aille point les créer chez lui artificiellement : il s'exposerait aux plus graves mécomptes.

GONZAGUE DE REYNOLD.

Les privilèges italiens dans l'église universelle⁽¹⁾

A notre époque d'égalitarisme démocratique et de nationalisme politique ou religieux, il était impossible que des catholiques, même très déferents à l'égard du Saint-Siège et d'une foi inattaquable, ne fussent pas tentés de s'étonner d'une situation de fait qui confère à la nation italienne, au sein de l'Eglise universelle, des privilèges séculaires sans doute mais devenus traditionnels en des temps bien différents des nôtres et qui aujourd'hui ne semblent plus à beaucoup correspondre ni au droit, ni à la nécessité. Et, en effet, à chaque Conclave, ou même dans l'intervalle des Conclaves, se multiplient depuis quelques années les comparaisons entre le chiffre des cardinaux, des nonces, des évêques italiens et celui de leurs collègues étrangers, tandis que nous parvient l'écho des plaintes respectueuses ou des désirs de tel ou tel gouvernement, de telles ou telles populations aspirant à voir mieux récompensée par Rome leur fidélité à la cause catholique. La question est souvent traitée avec une partialité égale à leur incompétence par des journalistes qui s'improvisent docteurs en matière si délicate. Je voudrais essayer de la préciser à mon tour sans aucune idée préconçue, sans méconnaître aucune des données qui en rendent la solution singulièrement difficile, et du point de vue de l'intérêt italien autant que de l'intérêt catholique.

Un rapide examen de la composition du Sacré-Colège fin 1927 et, par exemple, quelque vingt ans plus tôt, pour ne pas remonter trop loin, révèle tout de suite deux choses : c'est d'abord que la proportion plus grande de cardinaux étrangers n'a guère été obtenue que par l'augmentation du nombre des chapeaux, qui se rapproche aujourd'hui du maximum consacré par la tradition; en second lieu, qu'à moins de multiplier le nombre des cardinaux de curie non italiens, l'Italie ne jouit plus pour ses sièges résidentiels d'aucun privilège contestable.

En 1906, trente-cinq cardinaux italiens s'opposaient à vingt-quatre cardinaux étrangers et onze chapeaux demeuraient vacants. En 1927, nous trouvons encore trente-trois Italiens en face de trente-trois étrangers et il n'y a plus que quatre chapeaux sans titulaires. Les Français sont toujours sept, les Espagnols et les Allemands, y compris les Autrichiens de race germanique, oscillent toujours entre quatre et six; mais les Anglais sont passés de un à deux, les Américains, — dont le gain est le plus important, — de un à quatre, les Polonais de un à deux, et l'on compte un cardinal hollandais, un cardinal canadien, un cardinal brésilien, qui, en 1906, n'existaient pas et n'avaient pas d'équivalents.

Quant aux cardinaux italiens pourvus de sièges résidentiels (non compris les évêchés suburbicaires), ils étaient dix en 1906 et ils ne sont plus que huit en 1927. Quels sont ces huit? Les archevêques de Milan, Turin, Bologne, Venise, Florence, Naples, Catane et Pise, c'est-à-dire, — à l'exception du dernier, le cardinal Maffi, dont le prestige personnel, de savant et d'homme d'Eglise, dépasse encore celui de son siège, — des chefs-lieux de province les plus considérables d'Italie, pour la plupart anciennes capitales et qui en ont, à bien des égards, conservé le caractère. Il serait impossible de leur refuser un cardinal. Bien d'autres cités italiennes de moindre importance n'en auront sans doute plus avant longtemps, malgré les titres qu'elles y possédaient. Ainsi depuis des siècles, il était d'usage presque constant que la dignité cardinalice fût attachée au siège métropolitain de Bénévent (2). Avec le cardinal Ascalesi, transféré de celui-ci à Naples, a peut-être pris fin une tradition immémoriale. Il est donc juste de reconnaître qu'un effort sérieux a déjà été réalisé par le Souverain Pontife afin de donner satisfaction aux nations jeunes et soucieuses de contribuer pour leur part à l'administration centrale de l'Eglise.

On sait que cette administration dépend essentiellement des Congrégations romaines. Pourrait-on multiplier le nombre des

préfets de Congrégation étrangers (1)? En droit, rien ne s'y oppose évidemment. En fait, à un cardinal étranger ayant passé loin du milieu romain la plus longue partie de sa carrière, ignorant les finesses de la langue et de l'âme italiennes et pourtant obligé de traiter surtout avec des Italiens, il est singulièrement difficile de réussir dans sa tâche à moins de posséder des dons très supérieurs à ceux de la moyenne de ses collègues. Et il faut bien dire que les expériences de ce genre tentées jusqu'ici n'ont pas en général été très heureuses. Avec tous les défauts qu'on leur connaît ou qu'on leur suppose, les cardinaux italiens, ont, d'ordinaire, un sens comme inné de l'universel, une absence de raideur dans les méthodes et dans les manières, une impartialité et une bonne grâce qui ne sont pas toujours l'apanage des princes de l'Eglise d'autres nationalités. Ces mérites doivent leur être comptés.

Après les cardinaux, les nonces apparaissent comme les plus élevés en dignité des collaborateurs du Souverain Pontife; et de fait un chapeau de cardinal est, presque toujours, la récompense de leurs services.

Ici, il semble qu'un plus fort pourcentage de prélats étrangers pourrait aspirer à l'honneur de représenter le Saint-Siège hors d'Italie. Sans doute l'Académie des Nobles ecclésiastiques, d'où sortent beaucoup des diplomates pontificaux, est-elle en principe internationale (le cardinal Merry del Val notamment y a passé). Mais il bien évident qu'à moins de circonstances exceptionnelles, les jeunes gens, même d'excellente famille, qui se destinent au sacerdoce et font leurs études à Rome se trouveraient le plus souvent empêchés, après avoir fréquenté cette Académie, de suivre la carrière à laquelle elle prépare. La plupart sont attendus impatiemment dans leurs pays respectifs, où leurs évêques ont besoin d'eux. D'ailleurs, de plus en plus, les papes choisissent comme délégués apostoliques, internonces et même nonces, des prélats qui ne semblaient point spécialement destinés à ces hautes missions, prêtres séculiers comme naguère le Souverain Pontife Pie XI lui-même, quand il n'était encore que Mgr Ratti, ou religieux comme le cardinal Frühwirth, dominicain, Mgr Beda Cardinale, nonce à Buenos-Aires, bénédictin, etc.

Reconnaissons aussi qu'au moins autant que le poste de préfet de Congrégation, celui de nonce exige une connaissance des traditions vaticanes et du milieu romain relativement rare parmi les prélats étrangers. Il est plus facile de réussir comme délégué apostolique pour des missions d'assez courte durée et dans des pays exotiques : ici, la part faite aux étrangers, notamment aux Français, sans être prépondérante, est loin cependant de demeurer négligeable.

Aucun pays, enfin, ne possède autant d'évêques que l'Italie. Cette multiplicité a pu favoriser, au Concile du Vatican, les vues de Pie IX, certain de trouver dans l'épiscopat italien un acquiescement inconditionné à ses désirs (que de nos jours le Souverain Pontife trouve aussi bien, du reste, dans l'épiscopat français). Mais en temps ordinaire doit-on voir là un privilège? Les Italiens qui réfléchissent seraient les premiers à en douter et ils auraient raison. Cette pléthore de diocèses est bien plutôt, pour leur vitalité religieuse, une cause d'affaiblissement, jointe à la congestion bureaucratique qui s'opère à leur détriment dans les Congrégations romaines. C'est ce côté de la question, le moins souvent examiné, que je voudrais surtout mettre en lumière.

Remarquons d'abord que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, en face du chiffre imposant et inégal de deux cent soixante-huit diocèses italiens (non compris la Ville Eternelle, le territoire de Fiume et celui des abbayes *nullius*, qui ont aussi charge d'âmes), l'Italie n'est pas le pays où le pourcentage des évêchés résidentiels par rapport au chiffre de la population catholique est le plus élevé (2). Les esprits que chagrine l'inégalité des circonscriptions

(1) Actuellement il n'y en a que deux, les cardinaux Merry del Val et van Rossum.

(2) Le chiffre donné ici est celui de l'*Annuaire officiel des diocèses de la chrétienté d'Italie*, imprimé par la Typographie Vaticane, édition de 1924. L'*Annuaire pontifical catholique*, communément appelé *Annuaire Ballandier*, en donne un assez supérieur (281 sièges), mais qui ne correspond pas au nombre des évêques résidentiels. Il continue à mentionner isolément des sièges depuis longtemps nuls à d'autres *æque principaliter*, et considère aussi comme séparés certains sièges unis *in partem*.

(1) Du captivant ouvrage que notre collaborateur et ami M. MAURICE VASSARD publie ces jours-ci à la librairie Valois à Paris sous la titre : *Sur l'Italie nouvelle*, et que voudront lire tous ceux qu'intéresse la passionnante renaissance italienne. Nous y reviendrons d'ailleurs dans un de nos prochains numéros.

(2) Depuis l'an 1550, on compte seulement six archevêchés de Bénévent qui ne furent point cardinaux, sur vingt-cinq.

électorales de la région parisienne, et qui rêvent d'introduire partout la représentation proportionnelle, auraient évidemment tort à faire s'ils voulaient appliquer ce principe démocratique à l'administration de l'Eglise. Quelle commune mesure entre les immenses diocèses polonais, hongrois ou allemands, qui presque tous avoisinent le million de fidèles et souvent le dépassent, et le misérable contingent de catholiques des diocèses d'Ecosse, par exemple (Aberdeen, 12,000; Argyll, 13,000; etc.)?

Mais sans même nous arrêter aux pays qui, comme l'Angleterre, conservent les traces d'une hiérarchie ecclésiastique antérieure au schisme ou qui, comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, doivent à l'immensité de leur territoire de posséder des évêques relativement nombreux pour une population très clairsemée (1), il y a en Europe un pays catholique pourvu, proportionnellement à sa population, de plus d'évêchés que l'Italie : c'est l'Irlande. Celle-ci en compte vingt-huit, en effet, pour 3,242,000 catholiques, soit une moyenne de 115,000 fidèles par diocèse. L'Italie, pour 38,700,000 habitants (où les minorités religieuses protestante, vaudoise et israélite n'atteignent qu'un chiffre insignifiant), et deux cent soixante-huit diocèses, n'arrive qu'à la moyenne de 144,000. Nous sommes loin, évidemment, de la moyenne française (environ 470,000), ou même espagnole (350,000), qui réalisent, semble-t-il, le meilleur équilibre ; mais enfin les chiffres sont là pour prouver que le privilège de l'Italie n'est, numériquement, qu'un privilège relatif.

Et moralement, sur le terrain des réalités religieuses profondes, il se résout en ce que les Italiens appellent *iattura* et nous, par à peu près : mauvais sort.

Les papes l'ont si bien senti que, depuis un siècle, ils s'appliquent à réduire le nombre des diocèses italiens, surtout méridionaux. Pie VII, en 1818, en supprima d'un seul coup, par une réforme grandiose, cinquante-cinq dans la partie continentale du royaume de Naples, réunis pour la plupart à des diocèses voisins. Quelques-uns, il est vrai, mais en petit nombre, furent rétablis par Grégoire XVI et Pie IX. D'autres durent être créés dans des régions dont la population s'accroissait : ainsi ceux de Livourne en 1806, de Massa Carrara en 1821, de Foggia en 1855, de Chiavari en 1892 et les diocèses siciliens d'Acireale, Caltagirone, Caltanissetta, Noto, Piazza Armerina, etc., dont aucun n'a moins de 100,000 habitants. Mais parallèlement, pour les raisons invoquées par Pie VII dans sa Bulle de 1818 : « manque de revenus de nombre d'églises ; peu d'importance des lieux ; exiguité des territoires, et autres causes raisonnables », les suppressions de diocèses mineures se poursuivaient. Lentement, prudemment, car on connaît l'attachement fanatique des Italiens, même les moins pratiquants, à leurs traditions locales. Et n'ont-ils pas raison en quelque mesure si l'on songe que des deux cent soixante-huit évêchés encore existants, plus de la moitié sont antérieurs au VI^e siècle, quatre-vingt-deux autres au XV^e et qu'une cinquantaine seulement datent de la Renaissance ou des temps modernes ?

Il eût fallu, afin de faciliter la tâche du Saint-Siège, qu'un gouvernement italien se rencontrât, comme le fit le roi Ferdinand des Deux-Siciles au début du XIX^e siècle, pour solliciter lui-même du Souverain Pontife la suppression des diocèses trop exigus, et dès lors inutiles, non seulement d'une région, mais de l'Italie unifiée. Le conflit des deux pouvoirs empêche cette requête d'être jamais formulée et en assumant seul l'initiative de la réforme, le Saint-Siège se fut aliéné une grande partie des populations. Rome temporisa donc et procéda par étapes. En 1907, les sièges de Terni et Narni furent unis, en 1920 ceux de San Severino et Treja, dans les Marches. Et surtout, depuis quelques années, se multiplient les unions *in personam*, qui sont parfois un acheminement vers la suppression. L'administration d'un diocèse devenu vacant est d'abord confiée à l'évêque d'un diocèse voisin ; un état de choses se crée ainsi qui permet, après quelques années, la fusion des deux sièges. En Romagne, en Toscane, dans l'Italie méridionale cinq diocèses ont actuellement comme administrateur apostolique l'évêque d'une ville toute proche, qui pourrait bien étendre sur eux définitivement sa juridiction.

Mais c'est surtout par l'institution de grands séminaires régionaux que Pie X remédia aux conséquences les plus fâcheuses d'un fractionnement de diocèses ne permettant aux jeunes clercs

ni émulation, ni études sérieuses. On compte aujourd'hui neuf de ces séminaires : à Bologne, pour huit diocèses romagnols ; à Fano, pour quatorze diocèses des Marches ; à Chieti, pour quinze diocèses des Abruzzes ; à Assise, pour quinze diocèses ombriens ; à Anagni (Séminaire Pontifical Léonin, confié aux PP. Jésuites) pour quinze diocèses du Latium ; au Pausilippe, pour les diocèses de Campanie ; à Molfetta, pour vingt-six diocèses des Pouilles et de la terre d'Otrante ; à Catanzaro, pour seize diocèses calabrais ; à Cagliari, pour cinq diocèses sardes.

Malgré ces efforts, il est certain que l'Italie reste désavantagée, en regard des autres parties du monde chrétien, par une organisation ecclésiastique surannée, où l'enchevêtrement des traditions et des ambitions locales et, d'autre part, la surabondance des emplois administratifs, produisent un abaissement certain de la vitalité religieuse de la nation et du niveau moyen du clergé ayant charge d'âmes. Ces deux phénomènes, l'un qu'on pourrait appeler statique, avec tendance au repliement sur soi-même, l'autre dynamique, avec tendance centripète, le centre ici étant Rome, concourent en somme aux mêmes effets.

A côté de seize diocèses de plus d'un demi-million d'âmes, et dont certains, comme ceux de Milan, de Bologne, de Padoue, de Brescia, comptent parmi les plus florissants du monde ; à côté d'une centaine d'autres, qui groupent de 100,000 à 500,000 fidèles et gardent encore les moyens matériels de leur assurer une solide formation religieuse, nous voyons soixante-treize sièges (dont dix archevêchés) qui n'ont juridiction que sur 50,000 à 100,000 catholiques, et soixante-deux qui en ont moins de 50,000, souvent moins de 30,000 : l'effectif normal d'une paroisse parisienne ! Quelle impulsion peut venir aux œuvres d'apostolat, au travail intellectuel, à un recrutement sacerdotal sélectionné, de la part d'évêchés si pauvrement pourvus ? Quel prestige peuvent-ils posséder ?

Pour régir ces diocèses, le Saint-Siège fait appel à des prélats d'origine diverse, les uns séculiers, les autres religieux (une quarantaine environ, principalement franciscains). Mais ce qu'il convient de remarquer surtout, et qui constitue déjà un signe de l'aide forcée que les diocèses riches en sujets d'élite doivent fournir aux autres, c'est l'origine *territoriale* de ces si nombreux pasteurs. La plupart viennent des anciens Etats de l'Eglise et des provinces septentrionales, notamment de Lombardie. Les cent diocèses du midi, appartenant naguère au royaume des Deux-Siciles, n'ont que les deux tiers environ de leurs évêques qui soient nés dans la région ; la Sardaigne, sur onze évêques, n'en a que deux. En revanche, on ne trouve dans les diocèses du nord, ou même du centre (au-dessus de Rome) aucun évêque de souche méridionale. N'est-ce pas la preuve évidente de la différence de valeur intellectuelle, d'aptitudes administratives des deux clergés ? Un premier contingent de prêtres distingués se voit ainsi constamment enlevés à son champ, en quelque sorte naturel, d'activité.

Un second, et beaucoup plus important, est « pompé », si j'ose dire, par les Congrégations romaines et tous les services qui s'y rattachent. Naguère, pendant un long séjour que je fis à Milan, on m'avait signalé deux chanoines de la cathédrale comme des hommes qui honoraient grandement, à divers titres, le clergé lombard. Quelques années après, Pie XI faisait de l'un, Mgr Orsenigo, un internonce à La Haye, puis un nonce à Budapest, et de l'autre, Mgr Nogara, le secrétaire du Conseil supérieur général de la Propagation de la Foi. Il serait aisé de citer bien des cas semblables.

On s'étonne parfois de la faible contribution que l'Italie apporte, par exemple, aux études scripturaires et aux sciences religieuses en général. Mais il faut tenir compte du fait que beaucoup des meilleurs sujets de son clergé, surtout des canonistes, accomplissent dans les bureaux romains un labeur ignoré et considérable.

Y a-t-il encore pour l'Italie, dans cet afflux vers la Ville Eternelle d'une élite de ses prêtres, comme dans la multiplicité de ses diocèses, un privilège enviable ou plutôt un état de fait compromettant, sous de brillants dehors, un assez fâcheux revers ? J'inclinerais beaucoup pour la seconde hypothèse et crois que plus d'un Italien clairvoyant partage cette conviction. Ceux-là accueilleraient avec joie une participation plus large au gouvernement central de l'Eglise d'éléments appartenant à d'autres nationalités

(1) La moyenne aux Etats-Unis (101 diocèses) est d'un évêque pour 183,500 catholiques, au Canada (35 diocèses) d'un pour 96,000 catholiques, et d'un pour 38,500 en Australie (20 diocèses). Le pourcentage est, naturellement, beaucoup plus élevé dans l'Amérique du Sud, et varie de un pour 342,000 fidèles en Colombie, à un pour 830,000 au Chili.

que l'italienne. Mais une réforme en ce sens est beaucoup moins simple qu'il ne semble et ne serait guère possible au Saint-Siège, alors même qu'il disposerait en nombre suffisant de candidats étrangers à certains des postes aujourd'hui confiés à des Italiens, que si elle était préparée en Italie même par un mouvement de l'opinion publique catholique, inspiré de préoccupations purement religieuses et indépendant de toute arrière-pensée nationaliste.

Ce mouvement est-il à prévoir actuellement? Il ne paraît pas et l'on doit même affirmer que dans l'ensemble, malgré les exceptions indiquées plus haut, la susceptibilité italienne à l'endroit de ce que l'on pourrait appeler « le privilège pontifical » et tout ce qui s'y rattache a crû immensément depuis qu'elle sent s'éveiller, chez les autres peuples catholiques, une susceptibilité analogue, mais inverse. Parmi ces luttes d'influence, la position du Saint-Siège reste, comme à son ordinaire, celle d'une haute sérénité, sérénité qui n'est pas indifférence, ni méconnaissance de l'importance des problèmes posés, — j'espère l'avoir montré. *Roma eterna*, dit un proverbe célèbre sur les bords du Tibre, pour expliquer certaines sages lenteurs. En face de l'évolution commencée, il sied plus que jamais de le répéter.

Maurice VAUSSARD.

Un progressiste patient

Le *Daily Express* a commenté ses révélations au sujet du Mexique en révélant l'état d'esprit du président Calles (1). Il n'était peut-être pas mauvais que celui-ci fut entendu le premier, car il anéantit d'avance la plupart des excuses qu'on alléguerait en sa faveur. Quelque autre chose qu'il viole, il viole de son propre aveu et sans doute aucun tous les principes que nos amis modernes nous prêchent sans cesse en matière de libéralisme et de tolérance. Il reconnaît catégoriquement qu'il persécute une religion parce qu'elle est cette religion-là et pas une autre, parce qu'elle est fondée sur certains dogmes, parce qu'il ne peut pas lui être permis de s'exprimer en tant que religion dans ses Etats. Il dit clairement qu'il punit des hommes parce qu'ils portent les vêtements de cette religion-là et qu'il leur enlève les droits civiques parce qu'ils font partie de son organisation. Comparé à cette violation fondamentale de toute la théorie moderne de la liberté de parole et même de la liberté de pensée, l'aveu, fait de gaité de cœur, d'avoir pu, très probablement, assassiner à peu près quarante ou cinquante prêtres, est d'importance presque secondaire. Calles ajoute alors avec une innocence touchante, que lui et ses pauvres Mexicains essaient de rattraper le progrès européen. Même la philosophie moderniste courante devra reconnaître que leur succès est plutôt relatif. Ils paraissent être restés quelque peu en arrière, en dépit de tous leurs efforts pour nous rattraper, n'étant arrivés encore qu'au massacre de Weford ou au temps de Titus Oates.

Mais même au sujet d'une bagatelle comme le massacre des prêtres, il peut nous être permis de nous demander ce qu'eût dit le monde, ces derniers temps, si les catholiques en avaient agi de la sorte à l'égard des protestants, même en pays catholique et à fortiori s'ils l'avaient fait en pays protestant. Supposez que M. Tim Healy ou M. Cosgrave se soient calmement levés pour déclarer que, sous le nouveau régime en Irlande, seulement quarante ministres Wesleyens avaient été fusillés. Supposez qu'ils

aient souligné le fait qu'à peine une cinquantaine de pasteurs anglicans avaient été massacrés par ordre du président irlandais. Ils eussent eu infiniment plus de raisons que Calles pour affirmer que la religion persécutée était anti-nationale, ou que les pasteurs en général avaient toujours été les ennemis des nouvelles institutions nationales. C'est un fait historique que la tradition puritaine dans le Nord de l'Irlande a fait la guerre ouvertement et sans merci à l'idée même d'une nation irlandaise. Il est d'une probabilité écrasante que la grande majorité des pasteurs campagnards, dans le système anglican, ont, toute leur vie, fulminé à l'heure du thé contre les dangers du *Home Rule*. Mais l'idée ne nous viendrait pas que ce fût là une raison suffisante pour que le gouvernement irlandais pendit les pasteurs en tant que pasteurs, ou amoncelât les cadavres des Nonconformistes. Nous ne penserions même pas que cela justifierait le gouvernement irlandais de défendre à ce clergé le port du costume ecclésiastique ou d'interdire à ceux qui ne partageraient pas ses idées de fonder un journal ou un parti. Nous pouvons donc dire avec une certaine assurance que si Calles n'a rien de mieux à avancer en sa propre faveur, il n'est guère probable qu'il se tire très bien d'affaire quand ses victimes seront libres de parler contre lui.

Mais, quoiqu'il viole les principes que nous acceptons tous, quoiqu'il viole spécialement les principes modernes que lui et ses amis acceptent, je ne peux m'empêcher de trouver quelque chose de bien plus pathétique et de bien plus profond dans son ironie inconsciente quand il prononce cette phrase : « Nous désirons rattraper le progrès européen. » Elle contient toute la déchirante satire qui remplit la pensée de l'artiste déplorant la laideur du costume moderne, quand il voit un sauvage nu se pavanant coiffé d'un haut-de-forme. Le sauvage rattrape le progrès moderne : il a commencé par le haut; mais patientez avec lui, donnez-lui le temps, soyez charitables et espérez... tôt ou tard, il aura un col droit et un faux diamant à la cravate, et puis (après quelques siècles encore de pieuse attente) une hideuse paire de pantalons et une paire de vulgaires bottines luisantes — sans parler des guêtres — et il paraîtra aussi fat que vous. Personne ne peut nier que le président Calles a commencé par le bon bout. Il a commencé par supprimer les convents et par tuer les prêtres, comme nous fimes; et, avec le temps, il se peut qu'il jouisse aussi de la liberté et de l'égalité parfaites, comme nous en jouissons; et il se peut que, chez lui aussi, on ne tolère de journaux que s'ils appartiennent à un ou deux millionnaires; et il se peut que les rejets du vieux sang espagnol soient empêchés de boire du vin chaque fois qu'il plaira à un fonctionnaire de le défendre; et toutes les terres des paysans latins passeront peut-être sous le contrôle de « trusts » et d'usuriers; et dans des pays catholiques, il sera défendu aux pauvres de fonder des familles et on enfermera comme faibles d'esprit ceux d'entre eux qui voudront avoir des enfants. Comme dit le président Calles, ce qu'il faut, c'est de l'indulgence : une tendre patience pour cette tendre plante. Si, ici et là, dans ces terres arriérées, il reste un homme qui cultive honteusement des vignes, comme dans les Paraboles, ou qui boit du vin comme dans les Symposia de Platon, rappelons-nous qu'il faudra quelque temps pour formuler les lois nécessaires pour le ruiner, ou saisir ses biens, ou l'envoyer en prison. Car dans les temps anciens, le roi aurait simplement dépossédé Naboth de sa vigne. Aujourd'hui, le roi déposséderait Naboth parce qu'il a une vigne. Qu'il n'y ait pas d'impudence vis-à-vis du progrès au Mexique. Il a commencé par le bon bout, et il n'a que quatre cents ans de retard.

(1) Nous donnons plus loin la traduction littérale de l'interview de Calles au correspondant spécial du *Daily Express*.

Une seule chose me tracasse un peu au sujet du président Calles et de sa patiente espérance. Pourquoi dit-il qu'il veut rattraper le progrès européen? Il serait certainement plus conforme à l'esprit de son rêve de vouloir rattraper le progrès américain. En Europe, on trouve encore bon nombre de communautés paysannes latines qui pratiquent ces déplorables superstitions. Il est vrai que, même quand ces paysans émigrent en Amérique, ils continuent obstinément à les pratiquer. Mais l'énergie financière et commerciale de l'Amérique est encore largement entre les mains de ceux qui sont aussi complètement émancipés du dogme catholique que le président Calles ou le roi des Iles Cannibales. Et, sous certains rapports, la politique américaine lui fournira un échantillon et un modèle bien plus parfait et plus complet de l'idéal de toute réforme moderne. Que Dieu garde l'Angleterre de faire le Pharisien à l'égard de l'Amérique parce que les Anglais cachent les scandales tandis que les Américains les font exploser! Tout de même, en M. Calles nous avons affaire à un chercheur et à un imitateur inquiet à qui les choses doivent être expliquées, même si on ne peut les expliquer qu'en les faisant exploser. Plus grand et plus clair sera le modèle, et mieux cela vaudra. Et quel emblème plus pur y a-t-il du pays de la Prohibition, quel monument plus typique de l'abstinence totale et du fondamentalisme et de tout ce qu'ils peuvent entreprendre pour purger l'âme du péché, quelle image plus puissante dans la vision d'un Paradis Volsteadien pourrait-on désirer, que le titre de *Tea Pot Dome*?

G.-K. CHESTERTON.

(Traduit de l'anglais.)

Marcel-Lenoir

peintre chrétien, écrivain mystique

Au R. P. Dom A. M. Achard G. S. B.

Dès que l'on entre dans l'atelier de Marcel-Lenoir, on comprend qu'un jour, dans un petit village de Haut-Languedoc, l'artiste ait trouvé des paysans agenouillés devant l'une de ses toiles. « Toute œuvre religieuse doit être une prière », a-t-il écrit. Et ici, la prière s'élançait de toute part.

La maquette de la grande fresque, du monument de couleurs que Marcel-Lenoir veut élever, en plein Paris, à la gloire de Dieu, éclate ici déjà, plus qu'une promesse et mieux qu'une annonce : vraiment, il est là, pour qui sait voir, ce mur magnifique de six cents mètres carrés sur lequel se dresse le haut crucifix établi au centre de l'humanité, le haut crucifix dont l'amour emporte d'un seul mouvement toute la foule humaine. Et la Vierge et les saints se pressent au pied de la croix. Et le centurion à cheval rompt sa lance dans un geste de repentir, de sacrifice et d'offrande. Et des hommes et des femmes viennent des quatre coins de l'espace, du fond des temps, des jours présents, des jours futurs; il faut se mêler à eux, l'avenir ne pourra pas faire autrement.

O Crux ave, spes unica.

Prodigieuse ascension vers cet Amour dont parle Dante et qui meut le soleil et les autres étoiles, tandis que dans le grand ciel ouvert au-dessus du divin Crucifié, dans « la lumière de Dieu », comme dit Marcel-Lenoir, une autre procession, une immense procession angélique se précipite vers le Cœur sacré qui est le centre de l'Univers.

Ainsi je vois ce monument que le peintre lui-même intitule : *A la Gloire de Dieu*. Catholique. Humain. Divin. Enfin, une prière. Et des textes de Marcel-Lenoir se lèvent dans ma mémoire. Ils ont jailli de la même main frémissante qui dessine cette fresque : « Ce n'est qu'à genoux que tu dois œuvrer si tu tentes d'interpréter

l'image du Christ. — Seul au contact du plus humilié des Fils, je me dois d'oublier à nouveau le sommeil, d'ignorer mes propres maux, de réfréner mes passions, de redevenir celui qui ne sera plus qu'une *Ame* au service de la *Foi* d'autrui. S'il en doit être ainsi, dès cette nuit, je vais, de mon amour plus grand encore, outrager la Croix où Jésus puisera, dans son exemplaire douleur, l'humble reconnaissance d'un peintre mis au monde, afin de l'imager à toujours ». Imager le Christ!... Sublime tâche!... Le Modèle incomparable est toujours au-dessus du génie. Et Marcel-Lenoir le sait bien. C'est pour cela qu'il faut œuvrer à genoux. C'est pour cela que toute œuvre religieuse ne peut être qu'une prière. Ecoutez encore : « ... Mes yeux s'éteindront sans jamais avoir su le lumineux de Jésus, et je sais que Jésus ne m'abandonnera pas, et ma mort me sera douce, et mon dernier geste sera de tendre les deux bras vers Dieu en le but de le remercier d'avoir accompli Jésus. » Ai-je tort de songer à saint Thomas d'Aquin, lorsque cet Ange de l'Ecole considère ses grands livres comme une paille devant la splendeur qu'il pressent? Mais qui est capable de pareils aveux, ah! c'est celui-là vraiment qui nous amène, tant qu'il est possible aux mots et au langage humain, le plus près de la Face du Christ.

Ecoutez toujours : « Jésus! quand j'étais enfant, c'est au ciel que je te savais. Devenu homme, je t'ai situé sur la terre parmi les hommes, au cœur des hommes, et tu étais, sur cette terre, si au-dessus des hommes, que j'eus la sensation très nette que le ciel est sous tes pieds. — Jésus est essence de l'inaccessible, et mon désir d'ascension est né de Jésus, et grâce à Jésus, je me hausse au-dessus de l'ombre. » Jésus, essence de l'inaccessible : si vous savez que, par ce mot, Marcel-Lenoir définit Dieu, je demande quel mystique, je demande quel théologien pourrait mieux s'exprimer que ce peintre.

Qu'alors, il nous dise avec humilité, — oui, avec humilité — qu'alors il écrive qu'il « ignore le Jésus religieux des croyants » et qu'il n'est qu'« au service de la *Foi* d'autrui », nous respecterons cette réserve. Mais si l'homme n'apporte point à la Religion catholique une adhésion qui serait notre plus cher désir, il faut avouer que c'est une chose encore plus prodigieuse que de voir l'artiste, aussitôt qu'il touche aux sujets sacrés, être dans le courant le plus orthodoxe.

Ah! Marcel-Lenoir, si vous pouvez affirmer — avec quelle conviction agenouillée, je le sais et je l'ai entendu dans le son en sourdine de votre voix soudain plus basse — oui, si vous pouvez affirmer que, lorsque vous peignez des œuvres religieuses, vous entendez chanter les anges — laissez-moi vous affirmer à mon tour que dans vos pensées religieuses, les anges chantent aussi, les anges en pleurs du Golgotha, les anges en rires du Paradis. Vous avez écrit cette très belle chose que l'Art a de l'enfant, l'Aveu. Chère parole qui, pour moi, sans aucun doute, fait écho à la Parole du Christ : « Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux ». Eh bien, votre art, tout votre art, celui de peintre, celui d'écrivain, dès qu'il nous arrive dans sa pureté religieuse, avoue et confesse, parmi la jubilation comme au milieu de la douleur, la divinité du Christ. Ah! vous nous dites : « Je sais Jésus, et j'ignore Dieu : qui me blâmera de mon ignorance? Mais quel est-il, celui qui situera, comme je le fais, l'ouvrage de Jésus en si haut sommet? » Nul ne vous blâmera, Marcel-Lenoir, Mais c'est le Christ lui-même qui vous répond : « *Ego et Pater unum sumus*... Moi et le Père nous ne sommes qu'un ». Et encore : « ... celui qui me voit, voit aussi le Père ». Qui va au Christ va au Père. — *Nemo venit ad Patrem, nisi per me* — et c'est le Père qui appelle tous ceux qui vont au Christ. Votre Art, comme vous l'avez désiré, est agenouillé devant la figure de Jésus, et c'est un petit enfant qui avoue : *Tu es Dominus meus et Deus meus*.

J'ai beau me tourner dans cet atelier, partout mes yeux rencontrent le Christ, comme ils l'eussent rencontré, enfant, jeune homme, dans l'atelier de Nazareth. Et voici, précisément, une toile où le Divin Enfant est représenté, debout sur une table, soutenu par les mains de Joseph, tandis que Marie leur sourit. Quelle grandeur cachée! Quelle pureté! Quel silence plein de la musique des anges!... Prince et ouvrier, virginal époux de la Vierge, protecteur de l'Enfant-Dieu, Joseph est là, pareil à quel bon compagnon du faubourg Saint-Antoine, mais avec une

noblesse et une sainteté inimitables. Un autre tableau nous le montre à son établi, Jésus, qui arrive à peine à la hauteur du meuble, mesure de ses petits bras la longueur d'un morceau de bois posé là-dessus : geste simple et naturel qui n'est pas moins le geste de la croix et que Marie, les mains jointes déjà dans le mouvement des *Stabat*, déjà Mère douloureuse, regarde et contemple avec une tendresse angoissée. Des hommes, des clients quelconques vont sans doute rentrer tout à l'heure : ils s'adresseront à ce pauvre charpentier, à ce menuisier de petite ville, ils regarderont à peine cette jeune femme, cet enfant : et cet enfant est Dieu, qui s'est incarné par grand amour pour eux, par grand amour pour tous les hommes...

Ces tableaux de Marcel-Lenoir sont vraiment aussi religieux que l'une des plus belles pages de Claudel, une lettre sur saint Joseph qu'ils m'évoquent. Le cardinal Dubois, qui a consacré à saint Joseph un livre d'une solide piété, a honoré tout dernièrement de sa visite l'atelier du grand peintre d'*A la gloire de Dieu*. L'archevêque de Paris a dû se convaincre ainsi largement du sens catholique de telles toiles. On n'illustre pas un texte religieux, on s'en inspire, prononce Marcel-Lenoir. Pouvait-il mieux lui-même s'inspirer des quelques lignes de l'Evangile selon saint Luc sur la vie cachée de Jésus?

En vérité, il est le meilleur commentateur de son œuvre. Et j'aurais presque honte d'écrire cet article, si je ne le citais beaucoup, je voudrais le citer dix fois davantage (1).

Cet homme, qui a peu lu et qui le déclare simplement, parle de Jésus comme ce grand cardinal de Bérulle dont André Georges, dans son livre charmant et profond sur l'*Oratoire*, vient de nous donner un portrait nouveau que Bremond doit être le premier à goûter. Les peintures et les pensées de Marcel-Lenoir, étroitement liées, appellent les échos les plus religieux. C'est encore à l'abbé de Tourville, à ces sublimes notes qui ont été recueillies, sous le titre de *Lumière et Vie* — si proches, d'ailleurs, de la spiritualité bérullienne — et qui sont, je le crains, trop peu connues, que me fait également songer l'œuvre de Marcel-Lenoir. O sublime tracé de la figure du Christ! s'écrie Tourville. La simplicité dans la grandeur! la grandeur rendue par la simplicité! C'est de la statuaire antique. C'est plus que cela, ce n'est pas seulement le grand s'exprimant dans la simplicité de la ligne, c'est la grâce et le naturel infinis!... ce naturel qui devient sublime, quand il est l'expression directe et personnelle de Dieu. On se prend à évoquer Pascal : « Jésus-Christ a dit les choses grandes si simplement qu'il ne les a pas pensées, et si nettement néanmoins qu'on voit bien ce qu'il en pensait. Cette clarté jointe à cette naïveté est admirable.

Simplicité dans la grandeur, clarté fraîche comme un aveu d'enfant, la peinture agenouillée de Marcel-Lenoir, oui, elle reflète ces qualités du Christ. Je revois cette grande toile où Jésus se penche vers un homme blessé, Bon Samaritain, Thaumaturge, Miséricorde infinie. Et celle-ci où si grave, si douloureux, si doux, il reçoit le baiser de Judas. Et celle-là où il regarde, plein de pitié, la femme qui l'implore pour sa fille en proie au démon. Et cette merveille du couronnement de la Vierge, qui est à l'Institut catholique de Toulouse, où seules les mains toutes-puissantes, jaillissent de la pure Lumière de Dieu pour couronner Marie qui tient l'Enfant... Mais que puis-je, sinon indiquer à peine les sujets de ces compositions magnifiques? Il faudrait les regarder et se taire.

On comprend le mot que disait à Marcel-Lenoir, Mgr Breton, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Toulouse : « Il est certain que vous n'êtes pas croyant, c'est entendu. Mais vous servez la religion plus que ne le ferait un religieux. » Et cette assurance que tant d'autres prêtres lui ont donnée : « Vous nous enseignez à prier. » Son œuvre réalise pleinement cette prière dont nous parle son ami l'abbé Paul Jury : « Il est manifeste que la prière est une façon de faire passer devant nous les spectacles les plus magnifiques. Prier... c'est penser pour bien agir, c'est penser avec tout son cœur, c'est penser devant Dieu... Voir (les belles choses) devant Dieu, avec Dieu, comme Dieu (2).

Je n'ignore point les peintures profanes de Marcel-Lenoir, Il y a de lui des portraits, des allégories, des paysages, d'un charme

(1) J'emprunte la plupart des textes de cet admirable artiste du numéro : des *Cahiers de la douce France* : MARCEL-LENOIR, peintre et fresquiste. Ses *Écrits*. Paris, 1928. La librairie Félix Alcan doit éditer un volume de lui que nous espérons prochain.

(2) Cf. PAUL JURY, *De la Prière à la Beauté*.

et d'une solidité rares. Il traite le corps humain comme une merveille architecturale. Il sait son métier et ses techniques. Mais il l'avoue lui-même : c'est, quand il travaille à des œuvres religieuses, qu'alors seulement il est pénétré comme d'un fluide mystérieux et qu'il est guidé mystérieusement et sûrement (1). Dans un de ses magnifiques éclairs, il l'a proclamé : « ... Tout porte à croire que la vérité commence où le mystère prend naissance. » Et il a enfin, sur les grands génies de l'humanité, cette parole où je pense qu'il s'est défini : « Les grands ne sont jamais des croyants : ils sont des dieux. » Je songe au mot magnifique de Jean-Henri Fabre : « Je ne crois pas en Dieu, je le vois. »

Ego dixi : Dei estis et filii Excelsi, omnes. Parole de l'Esprit-Saint, dans le psaume LXXXI. Parole que Jésus reprend, qu'il commente et qui s'éclaire de la manière la plus sublime dans sa prière sacerdotale pour ses apôtres et ceux qui les écouteront, dans cette prière que l'Evangile selon saint Jean nous conserve.

Afin que tous soient un, comme vous, Père, êtes en moi, et moi en vous, afin qu'ils soient, eux aussi, un en nous, pour que le monde croie que vous m'avez envoyé. Par Jésus, et par Jésus seul, nous atteignons à l'inaccessible. Il nous ouvre seul le Paradis. Il est lui-même le Paradis. Il nous édifie. Si nous savions que nous sommes des dieux... Mais toi-même qui me lis, moi-même qui écris, le savons-nous assez? le saurons-nous jamais assez?... Et pourtant, Jésus nous l'a dit : c'est Lui qui souffre dans le petit malade que l'on opère à l'hôpital; c'est Lui qui mendie par la main de cette vieille femme au coin de la rue; c'est Lui qui désire l'amour de tous les cœurs et que désirent tous les cœurs, même sans le savoir. Qu'elle est profonde la pensée que Pascal entend dire à Jésus dans son *Mystère* : « Ne te compare point aux autres, mais à moi. Si tu ne m'y trouves pas, dans ceux où tu te compares, tu te compares à un abominable. Si tu m'y trouves, compare-toi-y. Mais qu'y compareras-tu? sera-ce toi ou moi dans toi? Si c'est toi, c'est un abominable. Si c'est moi, tu compares moi à moi. Or, je suis Dieu en tout. » Qu'elle est profonde et qu'elle est vraie.

C'est par Jésus que Marcel-Lenoir affirme qu'il a soupçonné la Lumière. « Jésus, écrit-il encore, m'a appris la bonté... Aussi, je sais taire mes propres maux, me plais à soulager l'infortune d'autrui, et œuvre constamment en vue du bien des hommes. Comment ne trouverais-je pas Jésus en lui? Dans son œuvre. Dans sa vie. Peintre chrétien, écrivain mystique, homme plein d'amour. Avec sa grande chevelure, ses traits sculptés par la douleur et le travail, ses yeux surtout, ses yeux d'une lumière enfantine, il n'est que de le voir pour que déjà s'esquisse une image du Christ.

Artiste, qui de sa propre souffrance fait un pain de joie pour les hommes, conquérant de la sérénité qui sait, comme il l'a dit, qu'« au-dessus des nuages est encore le soleil », ce ne serait que peu de l'admirer. Il faut l'aimer.

JEAN SOULAIROL.

(1) Sur l'ensemble de l'œuvre de MARCEL-LENOIR, on ne peut que renvoyer aux études pénétrantes et fortes de Stanislas Fumet.

Tarifs actuels pour l'étranger

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit

- | | |
|--|-----------|
| I — Pour l'Allemagne occupée (militaires en service actif) | 10 belgas |
| II — Pour le Grand-Duché de Luxembourg | 11 belgas |
| III — Pour le Congo belge | 12 belgas |
| IV — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger, Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes | 17 belgas |
| V — Pour tous les autres pays | 20 belgas |

La Jeune Fille au temps ^{de} la chevalerie ⁽¹⁾

Depuis les temps révolus de cette Grèce dont M. Redier, avec une érudition si sûre et si chaleureuse a fait surgir pour vous les adorables figures d'Antigone et d'Ismène, deux Nausicaa, de Briséis-aux-belles-jones, deux grandes révolutions morales ont bouleversé nos façons de sentir et transformé nos manières de vivre.

La première de ces révolutions eut pour cadre le lac de Tibériade. Entouré d'une douzaine de rustres, le Maître des Maîtres y décréta l'indissolubilité du mariage et, quand il eut ordonné aux apôtres auxquels il envoya le Saint-Esprit : « Allez, enseignez toutes les nations », le principe de cette indissolubilité répandu sur le monde latin jeta les bases profondes de notre société moderne.

Dans le foyer que la monogamie rendait définitif, la jeune fille eut valeur d'âme et, quelque fut son rang social, il devint impossible au *Pater familias* à qui le droit romain permettait de rejeter l'enfant qui venait de naître — et qui n'y manquait pas lorsque les filles abondaient — il fut impossible à ce père devenu chrétien de ne pas tressaillir d'une joie immense lorsque les matrones entourant l'accouchée mettaient entre ses bras une petite fille créée à l'image de la Vierge Marie.

La recherche de pureté qu'avaient impliquée le culte d'Arthémis ou les hautes fonctions de Vestale prit un sens pieux dans les familles et, parmi tant et tant de bienfaits, c'est encore l'honneur de la civilisation chrétienne d'avoir, en affranchissant la femme, mis la jeune fille au premier rang de ceux qu'enveloppe la prédilection du Père.

Mais, encore que cette révolution morale ait été décisive et que nos mœurs en soient sorties, elle s'accomplit dans les temps troublés des persécutions et de la décadence de l'Empire et connut la dure invasion des Barbares. Pour donner sa fleur, elle eut besoin des poètes — c'est-à-dire de cette seconde révolution dans nos manières de sentir que fut l'invention de l'Amour et qui plaça la jeune fille au sommet de l'échelle des êtres.

L'invention, je dis bien, car l'Amour, quoi qu'il y paraisse, n'est pas un sentiment très ancien. Il a fallu mille ans de christianisme et de prières à la Vierge Marie pour découvrir qu'il y a dans la passion bien autre chose qu'une habitude ou un orage. C'est à son influence que vous devez, Messieurs, d'avoir deviné et éprouvé devant vos fiancées et vos épouses ce sentiment plein de nuances d'un véritable culte mutuel.

Et ce sont les poètes d'Oc, Mesdames, qui vers le milieu du onzième siècle ont, les premiers, exprimé ces choses ineffables et déclaré que vos inestimables cœurs devaient être conquis.

Jadis, Eschyle, le géant de la tragédie grecque, nous avait appelées des « ordures dorées », le méchant homme ! Mais les aèdes de la France du Sud n'ont pas trouvé de vocables assez rares, assez précieux, pour nous déclarer adorables, pures, miraculeuses, divines, et, au besoin, insensibles, altières, cruelles...

Jusqu'à eux, Mesdames, vous étiez — selon la formule célèbre — courtisane ou servante et, au foyer comme au municipe, comme sur le champ de bataille, seul, l'homme comptait.

Les troubadours — que vos prédécesseurs ont dû être étonnés, Messieurs ! — déclarèrent que, non seulement il y avait, entre l'homme et la femme, une dignité équivalente, mais que la dame édue dépassait de toutes les hauteurs de l'empyrée le modeste jongleur qui lui adressait ses hommages.

Du coup, si j'ose dire, Mesdames, vous êtes passées de la cuisine au salon et vos filles qui, jusque là, ne quittaient la lingerie où elles aidaient les chambrières, ou l'office où elles cuisinaient des plats délicats, que pour épouser quelque barbon choisi par le pape, — vos filles se sont mises à parler latin, à jouer du luth, à versifier avec agrément, et si aucune d'elles n'oublia comment on recommande les chaussettes sacro-saintes, ni la recette du chevreuil au verjus et au miel, elles surent aussi tourner sur le coin du fourneau

le fard composé de blanc d'œuf et de myrrhe et préparer les macérations d'herbes qui reposent le teint et avivent les yeux.

Et puisque, toutes et tous, nous devons à l'Amour Courtois un tel embellissement de la vie, arrêtons-nous un moment auprès des troubadours.

Nous y trouverons charme et plaisir et constaterons — ce qu'on ne sait vraiment pas assez — que la courtoisie du pays d'Oc fut en avance de deux bons siècles sur celle des pays du Nord.

* * *

Qu'est-ce, au juste, que cet Amour Courtois, né au milieu du onzième siècle, sur la terre ensoleillée du midi de la France ? Cet Amour qui doit à l'antiquité sa dialectique platonicienne, au catholicisme sa pureté morale et que les troubadours ont imposé aux poètes français du Nord, à ceux de l'Italie, à ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Portugal ?

Dans la Poésie Courtoise — mot qui, à l'origine, voulait dire faite pour les gens de la Cour — l'Amour est conçu comme un culte, presque comme une religion — il a ses lois, ses droits dont le code est sévère et reste l'opposé des fatalités du destin qui sert de thème aux passions antiques.

L'amoureux se comporte avec l'Amour — c'est-à-dire avec la dame ou la damoiselle qu'il a édue — comme un vassal avec son suzerain et il existe, vis-à-vis de cette reine de sa pensée, un service d'amour-analogue au service de chevalerie.

Ravi de son servage, l'amoureux devient l'homme-lige de la personne aimée, homme-lige, c'est-à-dire plus que vassal, car le vasselage d'amour prime tous les autres servages.

Quant à la personne aimée, il arrive parfois qu'elle est tout à fait abstraite, car la métaphysique et la spéculation pure se mêlent à l'Amour Courtois. Souvenez-vous des flots d'encre qui coulèrent pour nous soutenir que la Béatrix de Dante, — cette Bice Portinari qu'il vit à neuf ans et aima par delà la mort d'un amour dont le prestige nous éblouit encore — ne fut jamais l'être de chair et d'os que Dante, âgé comme elle de neuf ans, rencontra « vêtue d'un rouge doux et honnête », qu'il aimait tout de suite et qu'il vit mourir, mais une allégorie de cette science des sciences qu'on appelle Théologie.

En tous cas, que l'Elue soit fictive ou réelle, celui qui l'aime est à ses ordres et doit, non seulement exécuter ses volontés, mais prendre soin de ses moindres caprices.

Être amoureux, pour un troubadour, c'est accepter — que dis-je ? c'est revendiquer — les rigueurs qu'un pareil serment imposait à ses fantaisies les plus légitimes. Libre à lui, d'ailleurs, de ne pas s'engager dans l'aimable cohorte. Il n'y est pas esclave puisque c'est lui qui a choisi d'être le vassal de sa dame ; sa liberté, tout comme sa noblesse, fait la valeur de son vasselage et c'est lui seul qui s'engage de son plein gré.

Avec quelle délicatesse et quelle véhémence ils en avertissent l'intéressée ! Bernard de Ventadour dit à sa dame :

« Je suis, Dame, votre sujet consacré pour toujours à votre service, votre sujet par parole et par serment. »

Pierre Vidal, avec l'exagération qui deviendra plus tard celle des romantiques, dit à la sienne :

« Je suis votre bien, vous pouvez me vendre ou me donner. »

Un autre renchérit encore et déclare :

« Je vous appartiens, ô Dame, tuez-moi si plaisir vous pouvez en avoir. »

Vous protestez, Messieurs, et vous auriez raison s'il fallait prendre au pied de la lettre des déclarations qui sont, avant tout, un aimable jeu littéraire. Mais, jeu ou non, on ne répètera jamais assez que ce sont les mille nuances de l'Amour Courtois qui ont créé non seulement le vocabulaire des fiançailles, mais créé au plus secret de l'âme les délicatesses que vantaient les mots.

Et ne croyez pas qu'il était facile de les assembler, ces mots. Que d'ingéniosité, de raffinement, de discrétion il fallait avoir mis en œuvre pour recevoir le titre d'amoureux !

Les jeunes gens du vingtième siècle auraient besoin de méditer quelquefois sur les difficultés de l'ancien vasselage d'amour ! C'est qu'on n'arrivait pas d'emblée à être le vassal d'une damoiselle, cette damoiselle fut-elle fictive ! Il y avait un stage à faire, des étapes à franchir, des degrés à monter, des grades, si l'on peut dire, à conquérir d'une façon éclatante.

Dans ses *Lettres provençales*, Ristori nous les précise ainsi :

(1) Conférence faite à Bruxelles.

- « Il y a quatre degrés en amour »
- » Le premier est celui de soupirant,
- » Le second, celui de suppliant,
- » Le troisième, celui d'amoureux,
- » Le quatrième, celui d'amant.

Ce dernier terme n'impliquant, d'ailleurs, comme au dix-septième siècle, que l'acceptation des hommages.

Ristori ajoute encore cette précision

« Dame ou damoiselle recevait de l'amant un serment de fidélité que scellait un baiser et, presque jours, ce premier baiser demeurait le dernier.

Un baiser, direz-vous, quelle privauté! Evidemment. Mais il y a tant de baisers divers! Celui qui haussait au titre d'amant l'amoureux troubadour était donné au cours de quelque tournoi littéraire, au milieu de témoins nombreux; et pour que ce baiser fut valable, il fallait que dame ou damoiselle effleurât de ses lèvres le front du poète vainqueur, du côté gauche, juste à l'endroit où le sourcil fuit vers la tempe. « Parce que, — dit un ancien troubadour, — tout être humain offre son front à ses père et mère, ses jous à ses sœurs et garde ses lèvres pour l'Aimé.

Il est naturel que, réservant sur elle ces places si déterminées, la damoiselle les réserve aussi sur le visage du vainqueur et en cherche une autre pour y poser ce baiser courtois qui, d'un apprenti poète, fait un maître en gai savoir, c'est-à-dire un amant agréé.

A la vérité, la jeune fille au temps des troubadours était moins souvent que la dame l'héroïne de ces aimables rites. C'est plus tard, vers le début du treizième siècle, que la damoiselle élue commença de peupler les chansons de geste.

Aux onzième et douzième siècles, siècles de guerres incessantes, le seigneur occupé bien souvent par devoir ou par ambition à batailler au loin, laissait à sa femme le soin de son fief. La châtelaine devenait ainsi une suzeraine effective vers laquelle montaient naturellement les hommages; la jeune fille, d'ailleurs, devenait vite suzeraine, puisque c'était vers sa douzième année qu'elle convolait, sans avoir eu son mot à dire, avec le baron choisi par son père.

A partir du treizième siècle — Dieu merci! — il n'en fut plus ainsi.

La bourgeoisie venait de naître, et cette classe sociale, pleine de toutes les activités, de toutes les promesses, commençait à opposer victorieusement aux rudesses du peuple autant qu'aux abus de la féodalité les ressources de son bon sens.

C'est dans la bourgeoisie qu'au treizième siècle, comme au siècle dernier — je n'ose mentionner le nôtre tant, depuis la guerre, notre admirable bourgeoisie est brimée par les nécessités de la vie chère — on trouvait la vraie réserve ascensionnelle de la race: moralité profonde, culture désintéressée, sentiment de la famille régie par Dieu, conception du monde commençant aux frontières de la patrie.

L'une des premières, la notion du mariage se ressentit de ce bel avènement du bon sens. C'est grâce à l'influence de la bourgeoisie — ne l'oubliez pas, Mesdames, — que nous avons pu jouir de nos adolescences et choisir nos maris.

Et puisque, avec cette bourgeoisie du treizième siècle, nous abordons le temps de la chevalerie et que nous allons quitter la damoiselle élue des troubadours pour celle des trouveres, notons tout de suite une différence capitale dans l'aspect physique de ces groupes de muses aimablement distincts.

La damoiselle des troubadours est grassouillette — gironde, comme diraient aujourd'hui les obscurs poètes de Montmartre. « Les globes de lait », le tassement de pétales de lys orné de deux fraises jolies — sont l'occasion d'innombrables strophes. Etre grasse — comme une petite caïlle — est une comparaison retrouvée souvent dans les pastourelles et dans les rondes populaires.

Au treizième siècle, patatras! rien de tout cela ne se porte plus! Les globes de lait, le tassement de pétales de lys s'en sont allés au royaume d'oubli. La damoiselle est longue, longue. Elle a le dos plat, un dos à porter les redingotes de l'an passé! Quant aux hanches, le grand chic est de n'en pas avoir.

Ces bouleversements anatomiques ont été fréquents dans notre chère France! Au dix-huitième siècle, nous avons revu la Muse potelée, au dix-neuvième, elle était élégiaque et voire poitrinaire, au vingtième, la damoiselle d'après-guerre a repris la tradition sportive et intellectuelle vieille de sept cents ans de la jeune fille au temps de la chevalerie. Et, comme il n'y a rien de nouveau sous

le soleil, nous noterons chez les parents du treizième siècle un étonnement identique à celui des parents d'aujourd'hui devant l'émancipation de ces longues et magnifiques créatures dont l'art gothique a fixé le type aux portails de nos cathédrales. Ce n'est plus la Vierge-Mère de l'époque romane, temps où elle portait de façon apparente les jolis attributs de la maternité, mais c'est la madone spiritualisée dont les souples lignes fuyantes traduisent si bien un élan vers le ciel.

Essayons de les regarder vivre, ces jeunes filles auxquelles vous ressemblez si fort, Mesdemoiselles. Et d'abord, comment s'appellent-elles?

Elles s'appellent Azelica, Ermezendis, Mélisande, Sibylla, Lotretta, Josiane, Aliénor, Olive, Rosemonde, — car elles sont filles de barons et ces prénoms sont nobles.

Leurs seryantes, Jacqueline, Thomasine, Jeanneton, Nicoleine, sont aussi jolies qu'elles, mais portent, vous le voyez, des noms bien moins harmonieux.

Eveillées, comme tout le château, par la sonnerie du guetteur qui, du haut des donjons, annonce l'aurore, chacune d'elles est frôlée par une inquiétude bien proche de celle des jeunes filles d'aujourd'hui, je veux dire le sentiment d'attendre la vie, de l'attendre de l'aube au soir, sachant que la nuit venue, elle n'aura guère, pour exprimer sa déception, que l'amer soupir du moderne Larforque!

— Dieu! Que la vie est quotidienne!

C'est qu'on ne marie pas plus les jeunes filles du treizième siècle qu'on ne vous marie, Mesdemoiselles. Comme vous, elles entendaient choisir leur destin et Aliénor, Sibylla, Olive, Rosemonde, savent déjà ce qu'il y a d'ironie à s'entendre répéter que l'époque obscure où, passivement, l'on attend un fiancé problématique, ce sont les plus belles années de la vie.

Autour d'elles, les parents ne comprennent guère le supplice que crée à leurs filles l'incertitude du bonheur. Ce supplice, les jeunes filles de toujours n'en ont guère parlé, car rien n'est moins féminin que de déplorer l'inévitable, mais beaucoup d'entre vous comprendront si je leur dis que, riches et belles, les damoiselles de jadis, s'éveillant au château paternel, promenaient d'abord sur les choses un regard ennuyé.

Le Prince Charmant viendra-t-il enfin aujourd'hui, ou faudra-t-il reprendre interminablement la leçon de latin, la broderie à personnages, la fabrication des onguents avec lesquels on panse les malades?

Une belle aventure — ô gué! — ferait autrement leur affaire! Il y a si longtemps, dix ans au moins, — et elles en ont seize! — que leurs mères ne les renvoient plus quand chantent les jongleurs! Les Troubadours les ont initiées aux subtilités métaphysiques de l'Amour Courtois, les trouveres ont mis des précisions dans ces choses complexes, et, comme le mot pudeur n'existe pas encore dans la langue d'Oïl, nous pouvons affirmer sans craindre de nous tromper que ces longues personnes blondes (je vous demande pardon, ô brunes qui m'écoutez, mais la beauté des Chevaliers est blonde, inévitablement, implacablement blonde et je n'y peux rien) que ces blondes jolies, immatérielles et cependant musclées, en ayant entendu de toutes les couleurs sont renseignées sur ce qu'elle espèrent.

Et qui sait? Je me suis demandé et vous soumettez le cas, si ce n'est pas cette extrême liberté de langage, ce brutal réalisme des mots, qui ont gardé du romanesque les pures jeunes filles si fraternelles avec les chevaliers dont parlent les chroniques et les chansons de geste.

Voyez Aude qui sort la première de la ville assiégée pour voir le duel de Roland et d'Olivier. Elle approche si près de Roland qu'il l'enlève. Mais elle a bec et ongles, crie, se défend, n'a besoin de personne pour rappeler l'Aimé au respect qu'il lui doit.

Voyez la fiancée de Baudéan, enlevée par un chevalier félon. Arrivée au château de son ravisseur, elle demande qu'on la conduise à la chapelle et prie si bien la Vierge Marie qu'à l'instant le misérable ravisseur tombe foudroyé (1).

Rappelez-vous l'admirable chanson du roi Loys, les menaces qu'il adresse à sa fille pour la faire « changer d'amour » et le supplice de sept années passées dans une tour où la pauvre petite se plaint

(1) Basile de Lagrège: Essai sur le droit du Seigneur

d'avoir « les pieds pourris dans la terre et les côtés mangés des vers », et ne renonce pas à sa fidélité.

Il y a aussi, sur les jeunes filles du temps de la chevalerie, des histoires moins édifiantes, moins belles et, sans doute, beaucoup moins vraies. Le laid n'est jamais vrai, n'est-ce pas? Ce sont celles dont fourmillent les contes... disons fort lestes des Trouvères qui, n'ayant pas eu du premier coup la délicatesse des Troubadours, ont longtemps ignoré l'euphémisme et la périphrase.

Mesdemoiselles! Ces balourds ont appelé vos devancières — ces jeunes filles sportives et savantes, si pareilles à vous — « des suppôts du diable, des diabesses fardées, des sorcières à sourire d'anges »; ils les ont accusées de si vilaines choses que nous allons bien vite les mettre à la porte de cette causerie.

Nous n'insisterons pas non plus sur les brutalités que certains seigneurs infligèrent aux filles de leurs serfs. Ce n'est pas que je les excuse, croyez-le bien, mais ces brutalités regrettables ont été si fort popularisées, amplifiées, multipliées par la littérature politique qu'il y a là plutôt une légende à reviser qu'une tradition à établir.

Que pas mal de seigneurs comme aujourd'hui certains patrons aient abusé ou abusent de leurs jeunes subordonnées, c'est un fait malheureusement bien certain. Ce qui est faux, c'est d'aller répétant que *tous* les seigneurs... Comme parmi les patrons, il y avait parmi eux d'excellents gens. L'humanité semble bien rester à peu près pareille à elle-même, et la proportion de forbans dans les siècles de foi dont les cathédrales portent témoignage ne devait pas être supérieure à celle de ceux que nous condoyons.

Robert le Diable s'éprit d'Arlette en la voyant rincer son linge à la fontaine (1). D'autres rencontraient la belle au sortir de l'église, à l'orée du bois, le long de la rivière. Les uns enlevaient la jeune beauté, les autres envoyaient des estafiers la quêrir chez son père. On a vu des familles honteusement enchantées de tirer bénéfice de la fantaisie du seigneur, d'autres ont résisté. On chanta dans plusieurs provinces l'histoire de la jeune fille qui, sur le point d'être prise, feignant de se rendre, demanda la dague de son persécuteur pour couper le lacet de sa robe et s'en perça le sein (2).

Parfois, cependant, il arrive au seigneur de « s'emballer » comme nous disons aujourd'hui et d'aimer à en perdre l'esprit l'employée ou la serve, comme cela se fait encore de nos jours où le seigneur est financier. Il l'épousait, la faisait châtelaine, les poètes chantaient les rois épousant des bergères, et les jeunes filles — à moins que ce ne soit leurs mères — rêvaient de ce magnifique destin.

Pourtant, il arrivait parfois que l'éblouissante équipée connaissait d'affreux lendemains. La brutalité, l'orgueil, la rancune du lion amoureux renaissaient à la fin de la lune de miel, c'était la lune rousse qu'on connaît aussi mieux que par oui-dire dans notre siècle de progrès. Grisélidis, si l'on en croit sa belle et mélancolique légende, fut torturée par un mari pervers, curieux de voir jusqu'où irait sa douceur.

A tout prendre, ce sont les fiancés qui, dans ces aventures, me paraissent avoir été les plus à plaindre, car bien entendu toutes ces serves malmenées ou conquises étaient des fiancées.

En Provence, ils chantaient leur révolte. Comme nous disons là-bas : « Qui chante, son mal enchante! » Dans les pays de guerre, le fiancé trahi allait servir chez le seigneur voisin qui, dix-neuf fois sur vingt, était l'ennemi du ravisseur et rendait ainsi trahison pour trahison.

Ce qu'il faut retenir de ces anecdotes, c'est que, serves ou châtelaines, les jeunes filles élevées au milieu d'une infinité de périls, avaient besoin de savoir se défendre elles-mêmes. Toutes, d'ailleurs, connaissaient le maniement des armes.

Parmi les jeunes filles nobles, beaucoup ont assisté leur mère lorsque, en l'absence du chef, son épouse prenait le commandement de la garnison du château. De leurs blanches mains de madones, elles ont souvent apporté l'huile bouillante et la poix fondue qu'on jetait sur les assaillants. Elles sont montées aux créneaux pour relever le courage des combattants exténués, elles ont manié l'arbalète, la lance, et surtout, ô surtout, elles ont préparé les baumes, aromatisé le vieux vin pour assainir les plaies et, plus que tout, intercédé pour que finissent le meurtre et le carnage.

(1) Benoît Chronique des ducs de Normandie, n° 31, 216.

(2) Beauréaire; Étude sur la poésie populaire en Normandie. Chants populaires du pays messin, etc.

Ce sont elles, dames et demoiselles, les châtelaines du Moyen-âge qui, bien souvent, ont pris l'initiative des Trêves de Dieu.

C'est dans Paul Violet, l'éminent historien de l'ancienne France, que j'ai trouvé à ce sujet les documents les plus précieux, les plus dignes de foi. Il y est dit que le conseil de ces Trêves, composé mi-partie de clercs et de laïcs, comprenait des femmes et, tout émue par cette initiative si sage, je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'à cette Société des Nations dont on nous parle tant, on appelle de tous les points du monde des fiancées, des épouses, des mères, pour leur demander où chercher l'âme de la Paix...

C'est par le culte pacifique de la femme que le rêve des Troubadours devint le mysticisme des Trouvères. La Sainte des légendes, ils la voyaient dans sa vivante vérité, car avant de nous accueillir sous un porche sculpté ou de nous sourire dans l'enchantement d'un vitrail, il l'avait vue, belle et très bonne, panser les plaies, répartir les aumônes, consoler les captifs, filer la laine des rançons, broder des ornements d'église.

Le soir venu, la belle jeune fille qui servait de modèle aux sculpteurs et aux verriers, chantait, lisait le bréviaire dans le texte latin ou, avec un art consommé, récitait, pour la joie des convives, quelque beau poème que lui avaient enseigné les jongleurs.

Entretiens, elle avait soulevé des poids, fait des armes, galopé bride abattue à travers la forêt, cuisiné des plats savants, visité longuement les pauvres et paré les autels.

Et, si vous voulez bien, pour la mieux connaître, allons trouver l'une d'elles qui s'éveille dans l'attente du Prince Charmant et vivons un jour de sa vie. Appelons-la Aliénor, voulez-vous?

Donc, Aliénor, s'éveille; un fragment du poème qu'elle a récité la veille rôde dans sa mémoire et elle murmure :

« Je voudrais ressembler à la belle Aude qui mourut en apprenant la mort de son Roland; je voudrais lui ressembler, mais à condition que mon Roland ne mourut pas; je voudrais encore ressembler à Hermengarde de Pavie qui tint à choisir elle-même son époux, ou à cette Béata, femme de Gérard de Roussillon, qui fut si bonne couturière en son temps, mais surtout si bonne chrétienne, si simple et si loyale et enfin à cette Aélis de la chanson d'Aliscamp qui eut le privilège de sauver sa mère et l'honneur de sa race.

Le joli rêve et le beau souhait de courage! Allons, Aliénor, appelez vos suivantes, un jour illuminé d'un souhait aussi pur ne saurait être un pauvre jour!

Voici que, devant la fenêtre, la chambrière écarte la lourde tapisserie qui coupe l'air et le drap de soie rose qui tamise le jour et, tout de suite, la chambre s'emperle de rires. Ce sont les Pucelles qui entrent, c'est-à-dire les jeunes filles nobles qui occupent, près de la fille du seigneur, des postes analogues à ceux des pages près de son père.

Aliénor leur dit bonjour, et, lestement, saute à bas de son lit. Il est gigantesque, ce lit, car les jours de gala, l'étiquette du temps veut qu'elle y offre place aux filles des seigneurs venus en visite sous le toit paternel. C'est donc à six, à sept qu'on peut dormir sur ce monumental autel de Morphée, encourtiné de soies précieuses. Mais hier, simple jour de la vie, Aliénor s'y est endormie seule et dans

le simple appareil

D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil,

parmi ses compagnes vêtues de soies étincelantes, elle glisse à bas d'un triple étage de matelas et pose son pied si joliment cambré sur les joncs odorants et les feuillages — ou même la paille — qui jonchent les carreaux vernis de sa chambre.

L'usage de ces jonchées, pareilles à celles des reposoirs, des nattes de vètuver à l'odeur délicate ou de la chaude paille s'est prolongée longtemps, car, bien qu'au treizième siècle l'art de la tapisserie ait atteint sa perfection, c'est sur les murs et non par terre où on les eut foulées aux pieds, que l'on disposait ces merveilles.

La luxueuse chambre d'Aliénor en est décorée tout entière, des scènes de la Bible montent quasi jusqu'au plafond aux poutres peintes toutes semées de fleurs d'étain, plafond si riche et si haut qu'il fait penser à celui de quelque basilique.

Aujourd'hui, pour notre Aliénor, est un jour de grande toilette, c'est-à-dire qu'on va lui brosser les cheveux, opération qui se fait deux fois par semaine, ce qui est assez inquiétant, car Aliénor, comme toutes les jeunes filles du Moyen-âge, porte ses cheveux dénoués en nappe sur le dos, l'usage voulant à cette époque que la chevelure ne soit nattée et roulée en chignon que pour les femmes mariées. C'est au « quattroceto » seulement que les jeunes filles

se coiffèrent, elles aussi, de nattes pailletées de fils d'or. Ce fut le premier âge des postiches; les Trouvères — je vous ai dit qu'ils étaient loin d'avoir la courtoisie des Troubadours — fulminent contre les pucelles dont l'opulente chevelure n'adhère pas au crâne... Certains fulminent aussi contre les cheveux courts, car je vous disais que la vie est toujours la même : aux quatorzième et quinzième siècles, beaucoup de jeunes filles se coiffaient comme nous.

Mais, revenons à Aliénor. Ses cheveux tiennent à sa tête, ils sont très épais et très longs, et pendant qu'on les aère et qu'on les brosse, ce qui demande beaucoup de temps, les papotages vont leur train.

Entre-temps, les chambrières ont disposé, au bord du lit refait, nombre d'atours parmi lesquels il s'agit de choisir : chaque robe a son histoire, et j'en aurais de bien charmantes à vous raconter si le temps ne m'était mesuré. Contentons-nous de jeter un coup d'œil aux vêtements somptueux étalés devant Aliénor. Une chose nous surprendra. Les fourrures qui les garnissent sont teintées en jaune, en rouge, en bleu. Vous le voyez, Mesdemoiselles, la mode du barolage des pelletteries, qu'on essaya d'implanter chez nous, il y a quatre ou cinq ans, n'était pas précisément nouvelle. Il y a des siècles qu'on a essayé, avec un peu de cochenille, d'indigo, de safran, de rectifier la nature!

Et, puisque je parle du safran, remarquez que la lingerie d'Aliénor a été trempée dans son or vigoureux. Des chemises jaunes? Parfaitement, Mesdames! jannes et combien fines et nuancées, Etait-ce joli? Je n'en sais rien, Mesdemoiselles, mais ce que je sais bien, c'est que c'est la Mode, Sa Majesté la Mode dont le pouvoir a commencé avec l'arrangement des feuilles de figuier dont se vêtit notre mère Eve, en avait décidé ainsi... Trente ans plus tard, seul, fut de mise le linge neigeux, blanchi à la rosée. Plus personne n'eût risqué une camisole safranée. — la Mode, toujours la Mode!

Notons encore que les robes et les manteaux parmi lesquels Aliénor va choisir n'ont pas de manches. Les manches de même couleur sont pliées à part et on les ajustera sur la jeune fille par un point de bâti en gros fil, opération délicate qui déchaine le rire de la patiente si on la chatouille, ou sa colère si la chambrière la pique.

C'est cette façon imprévue et sommaire de coudre les manches d'un vêtement qui explique le geste dont il est si souvent question dans les récits de tournois. Les chroniqueurs écrivent :

« Alors dames et demoiselles, frémissantes, jetèrent leurs manches aux vainqueurs. »

C'est un geste analogue qui, aujourd'hui encore, fait jeter les gants, les cannes, les chapeaux et les châles brodés dans l'arène où le toréador pratique son dangereux métier.

Ces vêtements un peu baroques, nous les verrons au quatorzième, au quinzième siècle, de plus en plus riches, de plus en plus brodés. De splendides aumôniers les complètent, d'admirables bijoux les agrafent. Si j'avais le temps, l'histoire des bijoux nous prendrait bien une heure.

Et celle des cosmétiques, donc! Que de crèmes, de fards, d'eaux merveilleuses les croisés avaient rapportés d'Orient! Le schnouda, par exemple, ce fard qui ne rosit qu'à l'air, et le henné, la poudre de corail, la poudre de perles.

Mais, occupons-nous des vieilles recettes que, de mère en fille, on se transmettait au château : Le beurre des roses et le miel des tilleuls, c'est-à-dire le beurre et le miel de printemps s'y allient avec le méllilot et les fleurs de la vigne. Le jus de concombre s'y mélange à l'infusion de romarin et, si vous voulez le secret des joues si tendrement rosées, je vous le donnerai après en avoir expérimenté à votre intention l'inoffensive et sûre recette : Nos devancières, Mesdemoiselles, Mesdames, se frottaient tout simplement les pommettes avec une tranche de betterave cuite. Si ce procédé excellent n'est guère sorti des grimoires, c'est qu'il n'est pas de ceux qui enrichissent les parfumeurs!

Que va faire Aliénor peignée, fardée à la betterave et magnifiquement vêtue? Sa prière d'abord. La voici, telle qu'elle est transcrite dans plus de trois cents manuscrits, car c'est celle que toute jeune fille pieuse récitait avant de sortir de sa chambre :

« Je viens aujourd'hui vous implorer, Vierge Marie. Puissiez-vous, avec tous les Saints et les Elus de Dieu, vous tenir près de moi pour me servir de conseil et d'appui en toutes mes prières et mes requêtes, dans toutes mes angoisses et nécessités, dans tout ce que je suis appelée à faire, à dire, à penser dans tous les instants de ma vie. »

Aliénor ensuite assistait à la messe, aux messes, plutôt, l'usage voulant qu'on en entendit deux dans la chapelle où officiait le

chapelain en titre et les prêtres qu'il tenait sous son commandement.

La messe entendue, le repas absorbé — et quel repas! Ah! Mesdames, la haute idée qu'on peut prendre de la femme française en lisant la liste de ce qu'elle absorbait pour son petit déjeuner! Deux pigeons farcis, un poulet grillé aux amandes, de la crème à l'anis, que sais-je encore!

Et l'on conçoit très bien que, pour équilibrer une alimentation pareille, jeunes filles et femmes du Moyen-âge aient fait du sport et chassé tous les jours de leur vie. Leurs pères, leurs maris leur répètent à satiété le vieux dicton :

« Bon veneur ne peut avoir nul des sept péchés mortels, Ayant trop à faire de chevaucher avec ses chiens. »

Je note cependant que cet amour effréné de la chasse qui emplit les chansons de geste ne fait pas partie de notre héritage latin : l'agonie des cerfs eût répugné aux Troubadours. C'est du tempérament celtique, des usages des Francs, qu'est sortie la chasse à courre.

Les jeunes filles, elles, chassent au faucon, et galopent pour s'éloigner de la clairière où a lieu la terrible curée.

A cinq heures, la chasse rentre. Furtivement, les jeunes filles quittent la foule des invités pour donner un dernier coup d'œil au luxe splendide de la table. Tout est prêt. Les pages apportent les aiguères d'argent et d'or, les convives se lavent les mains dans une eau parfumée de menthe, de sauge pourprée, voire même d'écorce d'orange.

Les écuyers, tous experts en matière de protocole, conduisent dames et demoiselles à leur place, en alternant autour de l'immense table dames et chevaliers.

Les dames sont servies les premières — cela est d'invention française! — les jeunes filles, comme leurs mères, reçoivent d'abord des mains d'un page un bol de bouillon où l'on jette de petites pâtes sèches appelées « mestier », après quoi, elles placent le bol entre elles et leur voisin de droite et partagent la soupe avec lui. On appelle cela « manger à l'écuèle » et c'est pour le chevalier le plus insigne honneur.

Cette coutume originale, née chez nous, se répandit sur toute l'Europe du Moyen-âge sous le nom de « service à la française ».

La soupe finie, on passe aux mets groupés par assiettes. L'huissier de service, qui est l'équivalent de nos maîtres d'hôtel, crie à voix brève : « Ecuyer! A tel plat! », et ce sont quatre, dix, vingt variétés d'entrées, de rôtis, de pièces farcies inondées de sauces prodigieuses.

« Un homme qui mange bien, disait le chevalier de Bouillon, ne sera jamais lâche! »

Et boire donc! Je vous garantis que si nous avons une haute idée des estomacs féminins, nous en avons une non moins haute des prodigieux buveurs qui entonnaient des setiers d'hydromels, des douzaines de hanaps de vins aux épices, des pots entiers de liqueurs à vous brûler la bouche.

Les jeunes filles — Dieu merci! — préféraient la pure eau de source, et l'un des plus grands plaisirs qu'elles prenaient à table était de prélever des parts de choix pour ceux des invités que leurs parents les chargeaient d'honorer d'une façon particulière.

Sur une assiette d'or, elles plaçaient une aile de perdrix, une langue de chevreuil et, appelant un page, ordonnaient :

— Porte ceci au baron Un Tel.

Souvent aussi, elles assemblaient sur un plat les morceaux les plus savoureux et disaient au page :

— C'est la part de Dieu. Offre-la, au nom de mon père, au premier pauvre qui passera.

Usage charmant, resté en vigueur en Provence durant le repas de Noël.

Après le repas, on chante, on déclame. La jeune fille exhibe ses talents, elle joue de la viole, de la harpe, du luth. On l'applaudit, on l'entoure, et, tard, elle s'en va dormir, rêvant de ce que sera son succès le jour où il lui sera donné d'assister à quelque tournoi.

En attendant, elle racontera à ses petites sœurs et à ses petits frères les incidents de la journée. Elle réprimandera celui-ci, félicitera celle-là, vérifiera la broderie, la version latine, et encouragera les petites filles à bien supporter la fourchette si elles veulent, comme leur aînée, avoir plus tard une belle prestance.

La fourchette, mais qu'est-ce donc? La fourchette est un petit instrument piquant emmanché sur une longue tige, fixé au cou et à la ceinture de la petite fille et qui lui pique le menton sitôt qu'elle

se laisse aller. C'était, vous le voyez, aussi désagréable que les bretelles américaines dont on affuble celles de nos petites contemporaines qui ont tendance à se pencher, mais, si on en croit les on-dit, ce moyen barbare était beaucoup plus efficace.

Voici enfin venue la fête du tournoi. Les jeunes filles y arrivent les premières, escortées de leurs pages, et se répandent dans les galeries qui environnent le champ clos pour bien montrer qu'elles sont reines de la fête et qu'elles ont plein pouvoir sur son ordonnance.

Si l'une d'elles a un grief sérieux contre un chevalier, elle n'a qu'à le dénoncer au Roi d'armes pour le faire exclure aussitôt. Et un arrêt de cette sorte est si grave que si un chevalier ainsi exclu osait passer outre en se présentant dans l'arène, les seigneurs eux-mêmes l'en chasseraient à coups de housine.

Chaque damoiselle, et chaque dame aussi, bien entendu, patronne l'un des combattants.

Dans un va-et-vient incessant les pages vont des estrades aux tentes et même jusque dans l'arène porter aux preux des bagues, des rubans, des médailles, des fleurs, — exactement ce que nous appelions aujourd'hui des fétiches.

A mesure que le combat s'avance et que tombent les vaincus, la fièvre s'empare des spectateurs. Les vieux barons applaudissent, les dames trépigment, jetant leurs manches, leurs voiles et leurs agrafes d'or et, quand sonnent les trompettes de la victoire, il arrive que, demi-nues, elles n'ont que le temps de s'envelopper dans quelque épais manteau.

Une autre fête encore se célébrait à grand renfort de chansons, de rires et de victuailles. C'était la fête des Oiseaux qui tombait le jour de la Saint-Valentin. Pour le menu peuple, c'était un jour élu entre tous pour les accordailles, et il arrivait bien souvent que les damoiselles de la noblesse choisissaient aussi pour désigner leur fiancé cette fête charmante.

Chez les riches comme chez les pauvres, le plat traditionnel était un oiseau rôti, servi avec tout son plumage. Paon chez le seigneur, faisane chez le bourgeois, dinde chez l'artisan, simple poulet chez le paysan, mais chez tous on observait le rite d'enfermer dans le ventre de la bête cuite des oiseaux vivants qu'on libérait au début du repas au milieu des cris de joie de l'assemblée qui déchiffrait dans les zigzags de leur vol d'heureux présages d'avenir. L'avenir souhaité par chacune était, comme de juste, un mariage bien assorti.

En matière de mariage, l'autorité paternelle, absolue en droit, avait été tempérée par le christianisme, et puis aussi par la haute culture, de plus en plus répandue dans la noblesse et le clergé.

Puis, les jeunes filles ont toujours été tendres et habiles et point n'est besoin, n'est-ce pas, Mesdemoiselles, de proclamer bien haut sa volonté pour parvenir à ses fins, lorsqu'il s'agit de persuader un père qui vous aime ou le frère aimé qui le remplace?

Écoutez la jolie histoire de la sœur du roi qui brodait une enseigne en se jurant qu'elle n'appartiendrait qu'au chevalier Renaud.

Le roi, son frère, entre :

— Jolie sœur, je vous ai mariée.

Toute tremblante, la pucelle baisse tristement la tête sur sa broderie :

— Pour l'amour de Dieu, ô roi, mon frère, à qui m'avez-vous

— Vous avez de la chance, ma sœur, car c'est au plus vaillant de tous les chevaliers qui ont ceint une épée : à Renaud, fils d'Aymond.

La damoiselle, ayant entendu, courba la tête et, avec componction, murmura :

— Comme il vous plaira, roi, mon frère.

La fine mouche n'ayant pas eu à lutter entend ne pas perdre le bénéfice de son obéissance!

Au quatorzième, au quinzième siècle, les exemples d'indépendance se font de plus en plus nombreux. Rappelez-vous sainte Jeanne d'Arc refusant le mari choisi par son père pour la détourner de son destin guerrier, mari qu'elle refusa malgré un procès pour promesse rompue que le prétendant essaya de lui intenter devant la Cour ecclésiastique de Toul.

Sur le Moyen-âge et le temps de la Chevalerie, plane aux plus pures régions de l'idéal français, cette pensée que Roland exprima en face des Sarrazins, un jour qu'il vint défendre une jeune fille mariée contre son gré :

« Il n'y a rien de plus contraire à la loi de Dieu qu'un mariage se faisant contre le gré de l'homme ou de la femme ».

Comme nous l'avons vu, Aliénor, Aélis, Hermengarde, Olive, Josiane, ne se faisaient pas faute de réver. Je me suis laissé dire que l'une d'elles, férue de gloire militaire, rêva d'épouser le vainqueur d'un tournoi, mais ce vainqueur se trouva être un si vilain barbon qu'elle le refusa tout net.

Pensez donc, la tête farcie des plus belles histoires d'amour, on ne tient pas seulement à être aimée, mais aussi à aimer. Elles savent, ces jeunes savantes, que Platon a fait conclure le Banquet par une femme, Diotime, l'Étrangère de Mantinée, qui affirme :

« L'être qui aime est supérieur à l'être aimé, car il est habitué d'un dieu ».

C'est de la philosophie magistrale, et il en faut pour bien penser. Mais les belles du temps ne prenaient pas cela au pied de la lettre, car le mariage n'est heureux que s'il équilibre deux dévouements, deux forces, deux tendresses. Et pour s'y préparer, les jeunes filles du temps de la Chevalerie aidées par les poètes qui, avec tant de soin, ont préparé leurs rêves, ont mis au point pour notre plus grand bénéfice cette conception si profonde et si séduisante de l'entente amoureuse des fiancailles précédant les plus saints devoirs, et j'imagine de quel air narquois elles devaient écouter le légiste du temps leur lisant le code de l'époque ainsi qu'à la mairie on nous lit l'article fameux du code Napoléon :

« La femme doit obéissance... »

Au temps de la Chevalerie, ceci se disait — n'écoutez pas, Messieurs, de peur d'en prendre acte :

« Le mari n'a pas le droit de tuer sa femme, mais, si elle lui résiste, il peut la battre jusqu'à la teindre verte. »

Y eut-il beaucoup de femmes vertes? Qui dit oui? Qui dit non? En tous cas, celles qui le devinrent, ne fut-ce qu'une minute, ne doivent pas nous faire oublier l'extraordinaire et magnifique théorie de jeunes filles dont les yeux pers, les cheveux d'or et le cœur généreux illuminent l'aurore de nos plus chères traditions et au nom desquelles, Mesdemoiselles, Mesdames, et vous aussi, Messieurs, je vous supplie de ne plus jamais laisser dire désormais que le Moyen-âge était un temps d'obscurantisme et de brutalité.

MARIE GASQUET.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La Belgique,
par le comte Carton de Wiart et Job.

Voilà le livre attendu, désiré, qui remplit un manquant, le livre dont la Reine a ménagé la surprise au Roi, le livre idéalement belge, issu de la collaboration d'une plume experte et d'un crayon d'artiste — j'ai nommé le comte Carton de Wiart et Jean Omfrey de Bréville, Job —, le livre qui a sa place dans toutes nos œuvres et à tous nos foyers, le livre qui nous raconte et nous révélant à

nous-mêmes, nous révélera au monde, le livre où l'écrit et l'image se correspondent et se complètent si bien qu'on hésite à y voir texte illustré ou illustration commentée.

— Donnez-moi donc un bel Album-Belgique, à l'instar de l'Elle de France ou de Napoléon de Job, demandait naguère à l'éditeur Dewit une dame d'honneur de la Cour apparentée à l'artiste français.

— Impossible! Une grande histoire illustrée de la Belgique nous manque et c'est la plus déplorable des lacunes.

— Si on s'adressait à Bréville pour l'imagerie et à un de nos écrivains pour le texte?

— Essayons.

La tentative fut couronnée de succès. Nous possédons désormais le livre d'honneur de la Belgique et l'on ne se rassasiera pas d'en relire les fastes et d'en contempler le tableau. Plume, crayon et pinceau ont rivalisé pour nous doter d'une œuvre dont nous pourrions être fiers et qui s'impose à nos nombreux amis de l'étranger.

Le sujet est superbe. C'est une des histoires les plus passionnantes et devant laquelle pâlit singulièrement toute cette vaine littérature d'imagination qui est la pâture des beaux esprits.

Sur ce lambeau de territoire, morceau de la Lotharingie, enclavé entre les grands royaumes, un petit peuple étrange, sorti de ses forêts mystérieuses et de ses marécages dans lequel César plante la latinité, la Germanie l'élément franc, et qui est, dès ses origines, possédé du besoin incompressible de devenir une Nation, un Etat. Ici le berceau de la race mérovingienne, ici naît et grandit Charlemagne. Ici, le siège et le centre de son empire rayonnant sur le monde.

Et voici qu'après le morcelage et les déchirements de la féodalité le besoin d'unité surgit. Le rêve de la Lotharingie va se réaliser dans la politique de Philippe le Bon. Encore un pas et son fils nous taillera de son épée un magnifique royaume, cloison entre deux Puissances, garantie de la paix universelle.

Il succombe, mais ici est né Charles-Quint et la pensée unitaire revit avec le moderne César. Sous lui, nous nous gouvernerons nous-mêmes. Hélas, Philippe II ne nous comprend pas. Le Taciturne déchire les Pays-Bas. Nous allons de l'Espagne passer à l'Autriche, de l'Autriche à la France, de la France à la combinaison hybride hollando-belge. N'importe, sous toutes les dominations la liberté fait explosion, sous Philippe II, sous Joseph II, sous la République et l'Empire. Ici l'aigle se cassera les ailes, et telle est la pensée d'unité nationale qui nous obsède, qui nous travaille, qu'un jour, enfin, elle s'impose à la diplomatie, elle s'impose à l'Europe, l'indépendance est conquise, arrachée, il y a un Etat belge *sui juris*, qui est son maître, qui a sa charte, sa dynastie, qui a justifié son blason sur les champs de bataille, qui s'est annexé une vaste colonie, qui ne s'est pas laissé engloutir, qui a toujours émergé du remous des guerres et des révolutions, qui célébrera dans deux ans son premier centenaire.

Le Comte Carton de Wiart n'a pas été inférieur à la tâche qu'il avait entreprise. Il n'a pas cherché l'originalité périlleuse en histoire, il n'a pas fait une synthèse nouvelle, il a cependant percé quelques belles et larges avenues. Son livre gagne en intérêt de chapitre en chapitre, à mesure que l'auteur domine mieux son sujet. Un peu froid au début, le récit s'anime, se colore, prend du relief et du mouvement. Il y a des pages de toute beauté : le meilleur morceau, à mon sens, est la Révolution brabançonne, d'un pittoresque intense. La monotonie est évitée par d'heureux détails anecdotiques, parfois même trop complaisamment prolongés, par des citations piquantes de poètes, de chroniqueurs. Au total, c'est un narré littéraire, construit sur une documentation solide, clair, lumineux, articulé par des enchaînements très précis et dont la lecture est pleine de charme.

Dans l'évolution de nos destins, le facteur religieux, qui est l'essentiel, est mis à sa place, le facteur économique n'est pas prépondérant comme dans Pirenne et son école, le facteur politique est finement analysé, le facteur intellectuel et artistique n'est jamais perdu de vue. La perfection serait de dégager ces points de vue et de les combiner harmonieusement, il y faudrait pour cela réunir dans une même mesure, à un même degré, le réalisme des uns et l'idéalisme d'un Kurth.

* * *

Le récit est vraiment illuminé, illustré par le dessinateur universellement apprécié, Job.

Les quarante hors texte sont des héliogravures en couleur qui valent des aquarelles. Chaque planche occupe toute la page, il en est même qui s'étendent sur deux pages, sans bordure et, par tant, sans légende descriptive. C'est une erreur.

Ce qui fait l'incomparable valeur de ces compositions, c'est d'abord leur vérité historique. Avec une probité rare, le consciencieux souci du détail poussé jusqu'au scrupule, l'artiste n'a rien demandé à la fantaisie, a tout demandé aux documents de chaque époque, pour tout ce qui concerne les costumes, les armures, les étendards, les plus minces accessoires. A ce culte de la vérité poussé aussi loin qu'il est possible, se joint l'art étonnant du dispositif, les beaux lointains, la distribution des personnages, la figuration dramatique, le mouvement, la vie intense.

Les figures ne sont pas toujours traitées avec le dernier fini, mais les ensembles sont superbes d'élan, de passion. Ajoutez l'éclat du coloris à la savante disposition et vous ne saurez assez admirer ces images vivantes où se reflète toute notre histoire.

Parmi les scènes de bataille, il faut citer comme des morceaux de maître où se retrouve la fougue des grands peintres de combats : Sabinus et Cotta, assaillis dans la vallée du Geer; la prise de Jérusalem par les Croisés ayant à leur tête Englebert et Letold; les deux grands faits d'armes qui se correspondent, Wooringensur-Rhin, en 1288, et Groeninghe (1302), le Brabant affranchi de l'Allemagne et la Flandre affranchie de la France.

Des épisodes sont rendus avec une palpitante vigueur de réalisme : le massacre de Jacques Van Artevelde, le célèbre dictateur gantois qui ébaucha la Belgique future par la fédération Hollande-Zélande; la découverte du cadavre de Jean l'Aveugle, le plus héroïque chevalier qui, frappé de cécité, se fit lier à une bande de chevaliers et porter au plus fort de la mêlée; la défenestration des échevins de Louvain, qui valut à Bruxelles le séjour des Comtes déserteurs du Mont César pour le Coudenberg; les scènes d'horreur du sac de Dinant et l'assaut nocturne donné par les 600 Franchimontois au camp de Charles le Téméraire et de Louis XI, du potentat et du traître.

Il faut regretter cependant que le souvenir du Grand Duc d'Occident, roi sans titre, mais maître de l'Europe, le créateur de la Belgique, soit uniquement consacré par la scène du Sac de Dinant, répression barbare, sanguinaire, mais justifiée par la félonie des Dinantais. La Toison d'Or dont il fut le fondateur, les merveilleuses fêtes où sa royale somptuosité se déployait auraient pu inspirer plus heureusement l'artiste français. Et de même je ne lui pardonne pas de n'avoir su nous montrer notre grand Charles-Quint, le maître du monde, le plus puissant défenseur du catholicisme, le plus grand des Belges, assurément, que sous les espèces d'un débiteur à qui son créancier, un banquier juif Fugger fait remise de sa créance.

Cela, c'est, en dépit de toutes les perfections artistiques, le rapetissement de l'histoire. Malgré tout l'intérêt qui se rattache à la légendaire *Veillée des Dames*, le *Wrauwkenavond*, le retour des croisés brabançons à dos de leurs gaillardes épouses, commémoré par une sonnerie traditionnelle à Sainte-Gudule, à la soirée du 19 janvier, j'ai peine à trouver dans ces cavaliers d'un nouveau genre, déconfits et navrants, un reflet de bravoure et d'héroïsme. C'est bizarre, c'est, peut-être, bruxellois, ce n'est pas beau!

Combien je préfère par leur émotion contenue la visite du duc d'Albe à la comtesse d'Egmont réfugiée à l'abbaye de la Cambre, après l'exécution de son mari. L'attitude des enfants devant l'apparition du duc sanguinaire, c'est d'un pathétique profond, et le petit comte planté devant le duc fait pressentir un héros.

Parmi les morceaux à grand effet, où l'éclat des costumes et des armures se mêle à l'animation des groupes, l'entrée du Duc d'Albe à Bruxelles, avec ses vétérans espagnols, ou encore les

membres des Etats-Belgique-Unis fraternisant sur la Grand'Place, sont de vrais chefs-d'œuvre.

Deux portraits saisissants : Charlemagne en Créateur dissipant le chaos et Léopold II dans la sérénité auguste du trépas, étendu sur son lit de mort.

Les scènes religieuses ne peuvent passer inaperçues, soit qu'elles exhalent le charme des vieilles légendes, le Malin soufflant la lanterne de Sainte-Gudule, le Malin, sous forme de loup, enchaîné par la corde de saint Renacle et devenu son docile porte faix, soit qu'elles aient un caractère émouvant, comme le martyre de saint Albert de Louvain assassiné par trois sicaires de Henri IV, ou la Montée au Calvaire, représentation d'un Mystère d'une Chambre de Rhétorique.

Toute cette imagerie, d'ailleurs, dans laquelle se mire le texte est un touchant hommage rendu à notre pays par cet artiste qui a voulu nous consacrer, a-t-il dit, la dernière flamme de son inspiration.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'exécution de cette œuvre où s'affirme un talent si personnel, si primesautier à la fois et si savant. Mais il est juste que notre gratitude n'oublie pas celui qui a combiné si heureusement tous les éléments de succès et vient de doter la Belgique d'un monument littéraire et artistique. Nous avons nommé M. Dewit, l'éditeur, qui n'entend pas quitter la voie du progrès constant.

J. SCHYRGENS.

BELGIQUE

« Un mauvais livre d'histoire nationale »

« ...d'autres articles suivront qui ne seront pas moins sévères que le mien. », écrivait M. De Ridder, dans notre dernier numéro, en réponse à la lettre du comte Adrien de Meeus.

Voici comment le vicomte Charles Terlinden, professeur d'histoire à l'Université de Louvain, apprécie, dans la Revue générale, du 15 mai, l'Histoire de Belgique, si vivement critiquée ici par M. De Ridder :

Nous serions heureux de pouvoir dire du bien de l'Histoire de Belgique, de M. Adrien de Meeus. Nous nous sommes toujours fait un devoir d'encourager les débuts des jeunes dans les sentiers ardu de la science historique, nous y trouvons en quelque sorte une obligation professionnelle. Mais nous nous heurtons ici à une telle méconnaissance des règles les plus élémentaires de la composition et de la critique, qu'en dépit des qualités de style, il nous est impossible de considérer l'ouvrage de M. de Meeus comme un livre d'histoire. Se limitant à un seul des aspects du passé de notre pays, l'auteur expose les faits en fonction de la thèse qu'il s'efforce de soutenir et interprète les textes d'une façon toute subjective, ne retenant que les facteurs qui ont agi dans un sens favorable à son système et écartant les autres. Bref, M. de Meeus a cru devoir sacrifier à la mode actuelle de « romancer » la vie des personnages illustres, en les présentant aux lecteurs tels qu'on se les imagine et non pas tels qu'ils sont en réalité, il a été plus loin et a « romancé » la vie d'une nation. M. de Meeus appartient à cette catégorie de personnes qui s'imaginent que l'histoire est avant tout un « genre » littéraire ; qu'il suffit d'avoir une jolie plume, d'avoir lu quelques livres plus ou moins bien choisis et de s'asseoir devant une farde de papier blanc, pour être capable d'écrire un livre d'histoire. Il nous est donc impossible de faire une critique approfondie d'un livre qui n'offre aucun des caractères d'une œuvre de science. Si on voulait relever point par point toutes les fautes et inexactitudes de M. de Meeus, il faudrait écrire un volume presque aussi important que son livre même. De plus avant d'entamer une discussion avec M. de Meeus, il faudrait lui refaire toute son éducation, car quoi

qu'il puisse croire de lui-même, il ne parle pas le même langage que les vrais historiens.

Quant à la tendance générale du livre, il nous suffirait d'en citer une seule phrase. M. de Meeus (p. 153) fait grief « aux hommes de la Révolution » d'avoir « par leurs fautes presque irréparables » compromis « pour longtemps, peut-être pour toujours, les chances de la France en Belgique ». Et tout est à l'avenant. Ne va-t-il pas, en sollicitant audacieusement les textes, jusqu'à faire grief à Léopold I^{er} de sa politique de méfiance très justifiée à l'égard de Napoléon III, au début du second empire, et n'interprète-t-il pas d'une façon étrange la déclaration menaçante de M. de Buttenval? Ne lit-on pas avec stupeur (p. 286) que « seul le combat glorieux de Haelen », au début d'août, avait témoigné de la valeur de l'armée belge? Aussi est-il déplorable de voir ce livre, qui trouvera probablement plus de lecteurs à l'étranger qu'en Belgique et n'y provoquera pas la réaction qu'il soulève chez nous, soutenir une thèse susceptible de faire naître des idées aussi fausses que dangereuses pour notre nationalité chez les gens ignorants ou de mauvaise foi. Aussi n'hésitons-nous pas à déclarer que l'histoire de Belgique de M. de Meeus est, au point de vue scientifique, un mauvais livre et, au point de vue belge, une mauvaise action! La preuve nous en est fournie par le parti qu'en tirent les *Hamburger Nachrichten*, dans leur numéro du 17 avril 1928. (édition du matin). Après avoir résumé le livre et en avoir souligné l'esprit et les tendances, l'auteur de ce compte rendu déclare : « Quoi qu'il en soit, on peut recommander l'œuvre d'Adrien de Meeus également aux Allemands. Elle montre tout à fait les insuffisances inhérentes à l'Etat belge et par ce fait prouve indirectement combien légitimes étaient les procédés de l'Allemagne au commencement de la guerre. »

Puisse cette leçon montrer à M. de Meeus le danger qu'il y a à se risquer, sans guide et sans études préparatoires, dans un métier aussi difficile que celui d'historien. En fermant son livre, nous ne pouvons nous empêcher de songer à l'imprudence d'un jeune homme qui, maniant un browning dont il ne connaissait pas le mécanisme, frappa sa mère d'une balle en plein cœur!

FRANCE

L'autonomisme alsacien

Déposition du sénateur chanoine Muller au procès de Colmar, d'après le Figaro :

D'où est né l'autonomisme? D'après le chanoine Muller, « c'est une réaction violente de la conscience alsacienne, non contre la France, mais contre un assimilationisme dont l'Alsace souffre, et de l'incompréhension du problème alsacien ». Ce problème, dit M. Muller, on n'a pas voulu le voir ni le comprendre. Cependant, lui-même l'avait signalé à M. Clemenceau. Il lui avait écrit, lui disant que l'Alsace avait toujours eu une administration centrale. Il émettait le vœu qu'un conseil pût donner son avis sur les mesures à prendre, après quarante-sept ans d'un régime spécial. « Une fin de non-recevoir me fut opposée », dit M. Muller. Le malaise naquit donc dès après l'armistice. On supprimait, désorganisaient ces rouages « créés non par l'Allemagne seule, mais par l'Alsace ». Le problème, dit-il, était non l'assimilation, mais la réadaptation, et on n'a pas voulu le comprendre.

« Alors, soudain, on a vu que la machine ne fonctionnait plus ; on fit machine arrière et on envoya M. Millerand avec pleins pouvoirs, et on créa le haut-commissariat. »

Et, dès lors, tout fut centralisé, examiné. On avait créé l'organe d'adaptation, et ce fut l'apaisement. N'y avait-il pas alors, à ce moment, à la Chambre, un parti régionaliste qui voulait réorganiser la France entière, supprimer la congestion au cerveau et l'anémie dans les membres?

Cette réforme, M. Clemenceau la préconisait déjà en 1903, voulant la suppression de la Constitution de l'an II. C'était l'opinion de Charles Maurras et de Paul-Boncour. Le retour aux vieilles provinces et le haut-commissariat d'Alsace pouvaient donner le signal de la réforme. »

M. Millerand s'en va. Le haut-commissariat est supprimé. Or, il aurait pu donner « une Alsace autonome dans le cadre de la France, avec un gouverneur d'Alsace, un budget alsacien, un organisme administratif et un conseil régional », tandis que, subitement, on est rattaché à Paris et on menace d'imposer les lois de laïcité, l'école sans religion, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Grande faute, dit le chanoine Muller, que cette menace qui soulève une vague de fond chez un peuple croyant.

La question de langue aussi soulève un problème.

« J'ai la conviction qu'il faut respecter la langue maternelle et commencer par elle pour apprendre le français, et ne pas enseigner celui-ci brutalement et directement. Parlant allemand et français, l'Alsace-Lorraine doit devenir le pont entre l'Allemagne et la France, et sera ainsi un organe de paix entre les nations.

« Il faut aussi, continue le témoin, conserver avec soin la culture allemande, avoir « la double culture, ce qui est un des côtés du régionalisme. » Et ensuite, la France, fille aînée de l'Eglise, a mis l'Eglise à la porte. L'âme de nos enfants est dépouillée de ce que des siècles ont déposé en elle; l'école est devenue un organe double de la conviction religieuse. L'Alsace protestante et catholique demande pour sa foi des garanties.

C'est au régionalisme que nous devons l'art français. Et, souriant, il fait ce qu'il appelle un épilogue :

« Il y a des vins de Bourgogne, de Bordeaux, de Champagne, d'Alsace. Supposez qu'un décret les envoie tout à coup à Paris, qu'on les verse tous dans une même futaille et qu'on dise : « Voilà du vin de France ».

Au même moment, le chanoine Muller prend, à côté de lui, un verre d'eau qu'il a demandé à l'huissier, et se met à boire comme à la tribune du Sénat, ce qui met la salle en joie.

Et il donne maintenant sa définition de l'autonomisme. « C'est le droit, pour une collectivité, de gérer ses affaires elle-même. »

Et, soudain, lancé dans le feu de son discours, il fait, refait, défait la carte de France, nomme des gouverneurs, fait des budgets, décrète des Parlements.

« Il faut l'apaisement, et il faut trouver des remèdes. Je souhaite que ce procès soit le point de départ non d'une lutte, mais d'une ère d'apaisement. »

ANGLETERRE

Chypre

L'île de Chypre va « fêter » sous peu l'anniversaire de son occupation par la Grande-Bretagne. Disons quelques mots de cette occupation, des événements qui se sont déroulés depuis et de la situation générale de l'île.

La Grande-Bretagne est venue s'y installer en juillet 1878, après la guerre russo-turque et pendant le Congrès de Berlin, lequel avait mis un frein à l'avance russe en Asie Mineure, en même temps qu'il remettait sous le joug turc une partie de la péninsule balcanique libérée par les armées du tsar Alexandre II.

En occupant Chypre, Albion s'engageait à défendre les possessions turques d'Anatolie contre une nouvelle offensive du colosse du Nord. Moralement, elle assumait par là même la responsabilité des destinées du peuple arménien... On sait comment elle a fait depuis litière de cette responsabilité. Il est juste d'ajouter que dans ce crime, elle a eu plusieurs complices.

Au cours du demi-siècle suivant, l'île a certainement fait de très sérieux progrès. Disons d'abord que les Britanniques l'ont dotée d'un réseau d'excellentes routes. Il en est une qui mérite une mention spéciale : c'est celle qui mène au sommet du Troodos, la plus haute montagne de Chypre. Une chaussée d'asphalte admirable, zigzaguant des heures durant à travers de magnifiques forêts. Et au bout de cette chaussée, ce sont, dans la verdure luxuriante, des hôtels ultra-modernes. *Ab uno disce*

omnes : Troodos est, comme qui dirait, un microcosme, où vient se refléter tout ce que la Grande-Bretagne a fait pour l'île, il y a cinquante ans province turque avec tout ce que ces deux mots comportaient à l'époque — et beaucoup plus tard — aujourd'hui, colonie britannique hautement policée dans tous les domaines, véritable joyau de la civilisation européenne tombé dans le bassin oriental de la Méditerranée.

Et cependant, les habitants ne sont pas contents. Grecs en grande majorité, ils aspirent à être réunis à la Grèce. A vrai dire, si ce désir n'a pas encore été exaucé, la faute en est à cette dernière. Le traité signé par la Serbie avec la Grèce en 1913 obligeait celle-ci à venir au secours de son alliée si la Serbie était attaquée. Mais Constantin ne bougea pas lorsque les Austro-Allemands d'un côté, la Bulgarie félonne de l'autre se furent jetés sur les Serbes à la fin de 1915. Sir Edward Grey, alors — pour notre malheur à tous — ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, offrit Chypre à la Grèce, si elle voulait bien faire honneur à sa signature. A Athènes, on continua à faire la sourde oreille et la valeureuse Serbie fut écrasée.

Mais c'est là le passé : un passé que probablement beaucoup de Cypriotes ignorent. Parlons du présent. Les habitants hellènes de l'île en veulent encore grandement à l'Angleterre de persister à les tenir politiquement en tutelle. Chypre n'a qu'un embryon de Parlement, où on ne compte que 24 députés. Sur ce nombre, douze sont Grecs, trois Turcs, neuf sont nommés par le Haut-Commissaire (anglais) de l'île. Comme ce dernier préside ce « Parlement » et y dispose de deux voix, il en résulte qu'il lui suffit d'avoir avec lui les trois représentants turcs pour faire prévaloir les volontés anglaises, quel que soit l'avis des Grecs — qui pourtant, on vient de le voir, forment dans cette Chambre la majorité. Si par hasard un vote défavorable à ce que la Grande-Bretagne regardé comme ses intérêts est quand même arraché à l'Assemblée, c'est le droit de veto du *Colonial Office* de Londres qui joue.

A côté du « Parlement » cypriote, il existe encore un conseil exécutif de sept membres dont quatre sont nommés par le roi d'Angleterre et présentés à Sa Majesté par le Haut-Commissaire. C'est ce dernier qui est le véritable dictateur de l'île. Le Conseil exécutif n'a que voix délibérative. Le nombre des fonctionnaires anglais est de près d'une centaine.

Comparé au régime imposé aux habitants grecs du Dodécanèse, de Rhodes notamment, celui dont jouit Chypre peut être qualifié à bon droit de libéral. Les écoles grecques et l'emploi de la langue de Sophocle et d'Eschyle ne rencontrent aucun empêchement et les Anglais ne s'opposent même pas trop à l'agitation qui a pour objet de rattacher l'île à la « mère-patrie », à condition que cette propagande n'abdique pas les formes pacifiques et légales.

Propagande tenace. Le précédent de Crète est encourageant du reste : là-aussi les Puissances s'opposèrent aux desiderata hellènes bien des années durant. Le prince George, fils du roi de Grèce, était nommé Haut-Commissaire en Crète en 1897, et ce ne fut qu'en 1912-1913 que Candie fut annexée au royaume. Et que dire de tous les déboires endurés par l'île de Minos avant 1897? L'aurore de la libération a cependant fini par luire. Il en sera vraisemblablement ainsi à Chypre.

En attendant, la population grecque s'est catégoriquement refusée à prendre part aux festivités projetées à l'occasion du cinquantenaire. Celui qui y participerait, déclare-t-on, serait indigne de porter le nom d'Hellène. L'Eglise (orthodoxe) de Chypre joue dans ce mouvement de boycottage un rôle en vue. Lors de la réunion annuelle récente du Synode cypriote l'abstention complète a été résolue, l'Eglise « ne pouvant pas célébrer un événement qui ne donne pas satisfaction au peuple ». Il y a plus : l'archevêque de Chypre — que le maire d'Athènes félici-

taut dernièrement de son patriotisme panhellénique — demandait récemment, à l'occasion de l'arrivée à Chypre du gouverneur militaire de Rhodes rendant visite au Haut-Commissaire, le retour à la Grèce de « notre » Dodécacanèse. Certains Anglais ont fait ironiquement observer à ce propos que le même prélat s'était abstenu, à un moment critique, de venir en aide à des milliers de réfugiés grecs... Ce qui n'a pas empêché Sa Grandeur de recommander chaudement à ses ouailles de participer à une souscription ayant pour objet de doter la « mère-patrie » de nouveaux avions.

Que dire de ce nationalisme grec dont le cri de « Union avec l'Hellade », est, chez les Cypriotes, une des manifestations? Les Anglais intelligents estiment qu'il convient de le prendre au sérieux, quelle que soit l'impression que nous ressentions en contemplant les intrigues des politiciens grecs de l'heure présente. De celles-ci, il est permis de sourire; le sentiment national hellène n'en a pas moins, dans le passé, de profondes racines. Il est plutôt d'origine byzantine et médiévale, il est vrai, que datant de l'ère « classique »; il remonte à l'époque où Byzance et l'empire de Byzance étaient le grand facteur de la civilisation en Asie antérieure; et de nos jours encore, c'est Constantinople, bien plus qu'Athènes qui est pour le Grec « moyen » sa capitale; c'est le Patriarcat œcuménique siégeant sur les rives du Bosphore qui est pour lui l'incarnation de son Eglise, organe à son tour de la nationalité hellène. Parlez à un Grec agnostique d'éloigner le Patriarcat de Constantinople, et vous verrez ce qu'il vous répondra.

On s' imagine parfois que la présence indubitable d'éléments slaves importants dans ce qui constitue la Grèce moderne en a jusqu'à un certain point, « dégréisé » les habitants. Il n'en est rien, estiment de bons juges. La pureté du sang hellène laisse beaucoup à désirer; mais la langue et la religion envisagées comme facteurs de l'idée nationale, avec leur cortège de traditions, ne jouent-elles pas un rôle bien plus important que la pureté de la race?

Il en est ainsi à Chypre: le Cypriote orthodoxe se considère comme Grec, et pour lui importent les Vénitiens, les Croisés et les Turcs, qui ont dominé dans l'île avant les Anglais, et les Phéniciens, Assyriens, Perses, Egyptiens et Romains, qui ont précédé les Vénitiens.

Disons pour finir deux mots de l'élément turc dans l'île. Les Turcs (la conquête turque remonte à 1570) constituent près du quart de la population. Si jamais les Anglais se retirent et si la Grèce prend la place de la Grande-Bretagne, la présence de ces musulmans compliquera singulièrement la situation. Il y a eu trop de sang versé, trop de cruautés commises, et ces faits sont de date trop récente pour que Grecs et Turcs puissent cohabiter pacifiquement côte à côte aussi longtemps qu'une Puissance supérieure aux uns et aux autres ne leur enjoint pas de se tenir tranquilles. L'Angleterre partie, ces Turcs auront à s'expatrier, car quels que soient les engagements pris par le gouvernement d'Athènes, on saura leur rendre l'existence intolérable. Mais pour le moment, nous n'en sommes pas encore là, et protégés par l'administration britannique qui, malgré quelques lacunes, a fait, somme toute, dans l'île d'excellente besogne, les Turcs de Chypre peuvent dormir tranquilles.

COMTE PÉROVSKY.

MEXIQUE

Calles plaide...

Déclaration de Calles à F. W. T. Mason, envoyé spécial du Daily Express :

Le président Calles m'a reçu, aujourd'hui, au palais de Chapultepec, et durant une heure, il a discuté la situation religieuse et économique du Mexique avec la plus grande franchise. Il n'éleva aucune question et ses exposés furent faits avec la rapidité de débit qui le caractérise.

« Le Mexique, dit-il, est engagé dans une lutte pour établir la suprématie du pouvoir civil. Nous ne menons pas une campagne antireligieuse. Nous sommes décidés, cependant, à empêcher les corporations religieuses de semer l'agitation parmi nous. Dans le passé, le clergé catholique romain s'est engagé dans la propagande politique et maintenant, dans différents cas, des prêtres dirigent la rébellion sur le champ de bataille contre le gouvernement.

Champ de bataille.

Je demandai au président si des prêtres avaient été fusillés. Il répondit : « Oui, dans quelques cas; mais seulement quand ils ont été pris sur le champ de bataille. » Je demandai combien, et il dit : « Je ne me rappelle pas le nombre mais il n'est pas élevé. » Je dis que l'évêque Diaz, secrétaire de l'Episcopat mexicain catholique romain, qui est maintenant à l'étranger, a déclaré que cinquante prêtres avaient été fusillés. Le président Calles répondit : « Il est possible que cela soit exact. »

« Nous avons mis en vigueur, continua-t-il, des règlements exigeant l'enregistrement de tous les prêtres. Nous exigeons aussi qu'ils s'abstiennent d'agitation politique, de diriger des meetings hors de leurs églises, et de porter le costume ecclésiastique en public. Les prêtres refusèrent d'obéir à la loi sous ces rapports et renoncèrent à diriger les offices dans les églises. En conséquence de leur refus, depuis vingt mois, la population du Mexique n'a plus de services catholiques romains régulier dans les églises. »

Je demandai s'il était vrai que la loi refusait aussi aux prêtres le droit de vote. « Oui, dit-il, les prêtres catholiques romains doivent être privés du droit de vote, et aussi du droit de cité du moment où ils s'assujétissent à un pouvoir étranger, c'est-à-dire du moment où leur fidélité au pouvoir de Rome prend rang dans leur esprit au-dessus de leur fidélité à leur patrie. Le clergé catholique romain place les intérêts de sa propre patrie après son allégeance étrangère. Nous continuerons à maintenir notre loi. » Les catholiques romains, indiquai-je, déclarent que le point vif du conflit est l'enregistrement des prêtres, et je demandai au président d'en expliquer la signification.

Mesure réglementaire.

« C'est seulement une mesure réglementaire pour le ministère de l'Intérieur, répondit-il; nous ne connaissons pas le nombre actuel des prêtres au Mexique, et aucun gouvernement ne l'a jamais connu. Nous n'avons aucune intention d'user de l'enregistrement pour intervenir dans les affaires intérieures de l'organisation catholique romaine. Notre gouvernement ne désire, ni assigner des prêtres aux paroisses, ni édicter des promotions, mais la propriété de l'Eglise catholique romaine, d'après notre loi, est propriété du gouvernement, et nous pensons que nous avons au moins le droit de savoir quels prêtres administrent notre propriété et en sont responsables.

« Nous ne permettrons pas à la hiérarchie catholique romaine

de subordonner l'Etat à une règle religieuse. » déclara-t-il. « Que penserait la Grande-Bretagne si les catholiques romains dans les partis libéral, conservateur et travailliste s'unissaient pour la subordonner au Vatican? Je pense que les prêtres anglais seraient les premiers à s'y opposer, parce qu'ils sont Anglais d'abord. Nous sommes en train d'essayer de faire des prêtres mexicains, des Mexicains d'abord. Beaucoup de prêtres étrangers au Mexique, dans le passé, ont pris l'argent du peuple par extorsion ou menaces uniquement pour le profit des églises. Les Mexicains ne possèdent qu'un tiers de la richesse de leur pays, et de ce tiers, l'Eglise possède 60 % . »

« Les prêtres étrangers sont une calamité pour nous. Notre loi stipule qu'ils ne peuvent plus officier au Mexique. Une certaine environ ont été expulsés, surtout des Espagnols. Du clergé autochtone, vingt prêtres seulement et huit évêques ont été expulsés, et cela pour leur concours à la rébellion. Six autres évêques indigènes partirent de leur propre gré.

Mal formés.

« Notre clergé autochtone est très mal formé et c'est peut-être l'origine de toutes nos difficultés : les prêtres sont bornés dans le développement de leur culture du fait que leur méthode de formation retarde de cent ans.

« Nous avons constaté que certaines villes ont plus de trois cents prêtres pour quinze mille habitants. Sous nos règlements actuels, les autorités locales peuvent limiter le nombre des prêtres. La limite maximum est de un prêtre pour dix mille habitants et la limite minimum est de un prêtre pour cinq mille.

« Nous permettons la critique du gouvernement par les partis politiques et les journaux, mais pas par les organisations ecclésiastiques, quoique, en tant qu'individus, les catholiques romains aient la liberté de parole au Mexique. Mais il n'y a pas de liberté de parole dans l'Eglise catholique romaine. Le dogme catholique romain est basé sur l'infailibilité. »

Erreurs de l'Eglise.

« L'Eglise catholique romaine ne sait jamais reconnaître ses erreurs, toutefois la hiérarchie à Rome est plus sage que les prêtres locaux, et toujours elle s'ajuste éventuellement aux situations. Elle doit le faire maintenant au Mexique.

« Notre situation n'est pas la même que celle de l'Europe occidentale, conclut le président, nous essayons de rattraper les modèles de l'Europe occidentale et nous demandons patience et sympathie au milieu de notre évolution nationale. Chaque nation occidentale moderne a fait la même expérience, avec les éléments religieux réactionnaires, que celle que nous avons maintenant. Nous ne faisons que ce qu'elles ont fait. Elles sont heureuses d'avoir fini leurs luttes, tandis que nous sommes au milieu des nôtres.

La revue catholique des idées et des faits

la plus répandue,

la moins chère,

la mieux informée

ASIE

Orient et Occident

D'après un article de George E. Anderson : Snobs occidentaux et politique orientale dans The North American Review de mai 1928.

Kipling a écrit que « l'Est est Est, l'Ouest, Ouest », et que « jamais ces jumeaux ne se rencontreront » avant le jour du Jugement Dernier. Cette doctrine paraît être surannée. Divers membres du Congrès américain qui ont visité au cours de l'été dernier l'Extrême-Orient déclarent que l'attitude de dédain des Blancs à l'égard des indigènes est un des plus puissants stimulants de la xénophobie qui domine aujourd'hui en Chine et en Orient en général. Le sénateur Bingham, du Connecticut, a critiqué le plus ouvertement l'attitude des Américains et des Européens envers les peuples orientaux, allant jusqu'à soutenir que la façon de se comporter des Américains envers les Philippines influents est cause pour une bonne part de toute la propagande en faveur de l'indépendance qui se poursuit à l'heure actuelle dans l'Archipel. Du reste ce que ces Américains disent s'accorde on ne peut mieux avec les constatations faites par des observateurs assez indépendants pour regarder bien en face ce qui se passe en Extrême-Orient.

Nul doute, quoiqu'on pense de la situation aux Philippines, qu'il y ait beaucoup de vrai dans les déclarations de M. Bingham.

Même observation pour l'Inde britannique où il y a bien des années étaient jetées des bases de relation entre Anglais et indigènes qui étaient celles de conquérants à conquies.

Tous les rapports entre indigènes et Blancs en Orient ont été influencés de façon radicale. Les Américains ont adopté en Chine la même attitude dès leur entrée en contact avec la civilisation chinoise.

Il est vrai que ce qui est qualifié de snobisme est souvent un simple instinct racique. Il y a là aussi une « réaction protectrice » d'une petite minorité de blancs contre une majorité écrasante d'hommes de couleur, une cristallisation instinctive du sentiment européen là où deux civilisations s'entrechoquent. Cependant, il reste toujours un grand fond de snobisme, chez ceux des Européens surtout qui, comme naissance, comme instruction, comme situation dans leur patrie d'origine, auraient le moins de raisons d'en faire preuve. Il est impossible de comprendre, encore moins de justifier à aucun degré, l'attitude en Extrême-Orient de beaucoup de Blancs à l'égard d'indigènes intelligents et instruits.

Que dire de ce petit employé d'une banque américaine de Shanghai ordonnant à un Chinois, ancien étudiant de l'Université de Yale et ami du sénateur Bingham, de se retirer dans la section chinoise de la banque? Or, pareil type d'étranger est presque la règle là-bas.

Mais aujourd'hui, il y a un facteur nouveau : l'indigène a changé d'attitude. Pourquoi? Parce que sa conscience nationale s'est éveillée, encouragée par d'autres facteurs encore, dont l'influence est moins généralement reconnue.

Les relations de fait entre étrangers et indigènes ont été de telle nature que ces derniers ont été amenés à poser de plus en plus certaines questions. La différence entre la façon de vivre de ceux-ci et de ceux-là est trop frappante pour passer inaperçue. L'indigène commence à se dire que lui et son peuple sont exploités. Or, cette différence peut souvent être due à ce que l'étranger connaît mieux les comforts et les agréments de l'existence; mais n'importe : le sentiment en question existe, et les faits semblent lui donner raison.

Certes, il est bien des choses dont la race blanche, dans ses relations avec les races de couleur d'Orient, peut être fière. Mais celles-ci sont-elles tenues de lui en être reconnaissantes? Nombreux sont ceux, parmi les humains, qui n'apprécient guère une situation les forçant à accepter des choses dont ils devraient être en théorie reconnaissants. C'est notamment vrai de certains peuples sensibles et fiers : Or, tels sont de nombreux Orientaux.

Disons-le nettement : ceux-ci n'envisagent pas les étrangers comme étant de race supérieure. Au contraire! Ils les regardent comme des inférieurs protégés dans leur infériorité par des gouvernements puissants et parfois injustes. Nulle envie de se rapprocher des Blancs ni chez les Chinois, ni chez les Philippines, ni chez les Hindous : ce que tous ceux-ci veulent et recherchent c'est l'égalité. Ils ne veulent pas être traités dans l'esprit de ces avis naguère

affichés dans les « jardins de récréation » de Shanghai : « Entrée interdite aux Chinois et aux chiens ».

Que de fois, on a tourné en ridicule le Bouddhisme qualifié de système religieux ou philosophique dépourvu de tout mérite! Mais le ridicule ne vaut rien comme instrument de prosélytisme; et une attitude de supériorité dédaigneuse à l'égard des indigènes n'est nullement à recommander. Le culte des ancêtres peut fort bien ne pas nous paraître un système social et religieux adéquat : il n'en a pas moins constitué le fondement séculaire de la vie chinoise et nous pourrions adopter certains de ces préceptes avec avantage. Et que l'indigène se soucie ou non de sa religion, il en veut à l'étranger du dédain que celui-ci manifeste. De même, comment les représentants politiques et commerciaux étrangers pourraient-ils s'attendre à être bien traités par les indigènes dans le domaine commercial et politique, à moins de traiter ces derniers sur le pied d'égalité.

Le temps où un gouvernement, fût-il celui de la Chine ou de l'Inde, était à même d'obliger les indigènes à accepter une supériorité que ceux-ci repoussaient dans leur for intérieur n'est plus.

Fort heureusement à l'heure actuelle les peuples de l'Occident sont moins portés à exploiter et plus enclins à aider les peuples orientaux que ce n'était le cas naguère. Seulement, le temps est venu de comprendre que ce devoir ne peut être accompli que si l'Occidental comprend mieux l'Oriental. Ne parlons plus sottement d'une psychologie orientale soi-disant particulière. Qu'on se dise que l'Oriental est homme au même degré que nous.

Si les races blanches persistent à prétendre à la supériorité dans leurs rapports avec les races indigènes, qu'elles démontrent cette supériorité *inter alia* par la courtoisie. Que les Blancs envisagent l'habitant du pays comme un égal et se rendent compte du fait qu'après tout l'étranger doit au moins quelque considération à celui dont il habite le pays. Si cet étranger agit ainsi, il trouvera vraisemblablement dans la civilisation de l'indigène et même dans la personnalité de ce dernier bien des choses dignes d'être imitées et imposant le respect.

R. & G. KONINCKX

VINS FINS

Rue de la Longue-Hale, 47-49

BRUXELLES

Téléphone 838,39

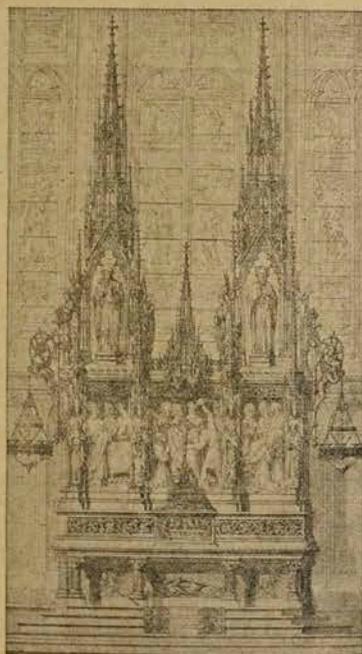
BORDEAUX ROUGES.

		La barrique, Francs belges.
Bordeaux supérieur	1925	2,150
Médoc	1925	2,275
Panillac	1924	2,600
Saint-Julien	1924	2,850
Château Langlade, Saint-Emilion	1924	3,300
— de Cach, Médoc	1924	3,800
— Lauranzane, Gradignan	1924	5,000

BORDEAUX BLANCS.

Graves, moëlleux	1924	2,200
Entre-Deux-Mers, sec	1924	2,300
Haut-Langoirau	1925	2,500
Cérons	1925	2,850
Sainte-Croix du Mont	1924	3,400
Château Bel-Air	1923	3,600
— de Cérons, 1 ^{er} crû	1926	4,000

Nos prix s'entendent, tous frais compris, franco destination.
Demandez notre prix-courant général.



MAITRE AUTEL (Cathédrale de Liège)
13 mètres hauteur

Orfèvreries
Bronzes
Chasubles

DEHIN

FRÈRES

47, Rue du Coq, 49
Téléph. 1886

MAISON DE VENTE:
2, Rue de l'Officiel, 2
LIÈGE
Téléph. 6098

Grands Prix
aux Expositions

Ostonsoirs, Calices,
Ciboires, Chasses,
Reliquaires, Outils,
Bancs de Communion,
Lustreries, etc.

LE " MOSAN "

POËLE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS



SPÉCIALEMENT construit pour
le chauffage des grands locaux

ÉGLISES, ÉCOLES
SALLES DE FÊTES



Le " MOSAN "

est le plus

Propre

Économique

Hygiénique

Pratique

Solide

Élégant

et absolument sans
danger

SOCIÉTÉ ANONYME LES FONDERIES DE LA MEUSE
à HUY (Belgique)

Société Anonyme **INLAN** Rue St-Pierre-Alost, 24-26 **GAND**

GRANDE BLANCHISSERIE A VAPEUR
Industrie spécialisée de Nettoyage et Lavage à neut
REPASSAGE SOIGNÉ

Téléphone 3431 — Compte-Chèques 142.85

3 Séries de service

I	II	II
LAVAGE	LAVAGE	LAVAGE
REPASSAGE	REPASSAGE	SEULEMENT
REPARATION	MECANIQUE	SECHE

Spécialité pour **COUVENTS** et **PENSIONNATS**

Albert Selderslagh
BANQUE ET CHANGE
51, Rue du Commerce, 51, BRUXELLES
Téléph. : 352.70-275,56 Ch.-postaux : 177.780

Toutes opérations de Bourse sur places belges et étrangères
Encaissement de coupons — Souscriptions à toutes émissions et emprunts. — Renseignements financiers
Bureaux ouverts de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h.
Comptes courants et à terme

FABRIQUE DE MATELAS
TISSUS EN TOUS GENRES
A. HELDENBERGH & Cie

BUREAUX : Esplanade, 46
Fabrique : **Boulev. Vanden Peerenboom, 27**
Téléphone 115 **COURTRAI** Téléphone 115

LAINES, PLUMES, KAPOK, ORIN
et toutes matières pour literies

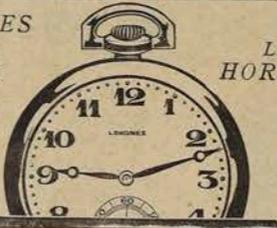
RENSEIGNEMENTS ET PRIX SUR DEMANDE

La GRANDE LIQUEUR
FINE PRUNELLE
AU COGNAC - 42° -
de EUG. VINCENT de Lyon



Monopole : Maison **MARSIGNY, S. A.**
— Marcinelle-Charleroi —

ÉLÉGANTES
ET
PRÉCISES



CHEZ
LES BONNS
HORLOGERS

Longines
9 Grands Prix

ENTREPRISES GÉNÉRALES
Laurent Van Rymenant

342, Avenue de la Couronne. 342
Tél. 34216 BRUXELLES Tél. 34216

Industriels, Architectes, Ingénieurs
CONSULTEZ-NOUS

Vous réaliserez d'importantes économies dans vos projets de bâtiments industriels et privés

PLANCHERS CREUX ET NERVÉS ---
SILOS A GRAINS --- SILOS A MINÉRAI ---
RÉSEROIRS SUR PYLONES
ET ENTERRES --- PONT --- TOITURES --- TERRASSES

ÉTUDES, ET DEVIS GRATUITEMENT SUR DEMANDE

OFFICE CENTRAL DE LISIEUX
Lisieux (France)

Succurs le pour la Belgique, Hollande
et le Grand-Duché de Luxembourg.

15, Grand'Place, 15, Bruxelles

Livres, médailles, images, portraits, statues, etc. concernant
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et approuvés par le Carmel
de Lisieux.